



# Racine

Les enseignants patriotes

# La lettre 15

Directeur de la publication et de la rédaction : Alain Avello | maquette et réalisation : Manon Princet



**5e ANNIVERSAIRE :  
ACTES DE LA  
CONFERENCE DU  
13 OCTOBRE**

Page 4

**DELINQUANCE SCOLAIRE  
#PasDeVague(s) :  
LES SOLUTIONS  
QUE NOUS PROPOSONS**

Page 24

**APPEL A LA RESISTANCE  
OBLIGEONS LE MI-  
NISTRE A RETIRER  
SA REFORME DU BAC !**

Page 31

ISSN 2492-072X



**ACINE**, du nom du grand dramaturge français du XVII<sup>e</sup> siècle, dans l'œuvre duquel culmine l'excellence de la langue française, est une association loi 1901 s'engageant depuis 2013 pour la refondation de l'Ecole et de l'Université françaises. Regroupant de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la formation, elle est ouverte à quiconque se soucie de l'avenir de notre système scolaire et d'enseignement supérieur. Son engagement, intrinsèquement politique, a pour finalité de concevoir et d'élaborer, comme lors de la précédente Présidentielle, un programme complet, dont la mise en œuvre, à condition que la France retrouve la voie de son indépendance, permettra de sauver notre Ecole et notre Université.

## 3 EDITORIAL

Edito d'*Alain Avello*, président de Racine

## 4 SPECIAL 5 ANS : ACTES DE LA CONFERENCE-ANNIVERSAIRE

6 Allocution introductive, par *Alain Avello*

8 Intervention de *Daniel Philippot*, vice-président

11 « L'Ere du numérique », par *Stéfanie Coniglio*

12 « Réformes Blanquer : des réformes qui sèment le trouble », par *Régis Pradal*

14 « Réforme de la voie professionnelle : à rebours de l'excellence ! », par *Frédéric Monteux*

16 « L'Ecole de M. Blanquer : grande cause ou grande pose ? », par *Pierre Miscevic*, vice-président

18 Allocution conclusive, par *Alain Avello*

22 Discours de **Florian Philippot**, président du mouvement Les Patriotes

## 24 POUR EN FINIR AVEC LA DELINQUANCE SCOLAIRE

26 « #PasDeVagues » ou quand la parole des enseignants se libère

27 #PasDeVagues : quand Racine décrivait le « climat » d'un collègue classé « éducation prioritaire »...

29 Nos propositions pour en finir avec la délinquance scolaire

\*

30 **Réforme du Bac** : « Les maths, ça sert à rien ! », par *Serge Dutilleul*, professeur certifié de mathématiques

31 **APPEL A LA RESISTANCE : OBLIGEONS LE MINISTRE A RETIRER SA REFORME DU BAC !**

31 Caporalisme syndical...

\*

32 **SUIVEZ-NOUS ! REJOIGNEZ-NOUS !**

### Nominations :

**Manon Princet** est nommée chargée de communication, rattachée à la présidence

**Régis Pradal** est nommé référent départemental pour le Var (83).

# Edito

Cette année, le traditionnel événement de rentrée de Racine a pris une dimension particulière. Le 13 octobre dernier en effet, 5 ans et un jour précisément après la conférence de presse qui porta notre organisation sur les fonts baptismaux, nous nous sommes réunis à Paris, en un lieu convivial de la rue de Rivoli, pour une conférence-anniversaire au cours de laquelle prirent successivement la parole quelques uns de nos responsables et contributeurs les plus investis, membres de notre association dès l'origine pour certains, adhérents récents pour d'autres, conférence que Florian Philippot, président du mouvement Les Patriotes, nous a fait le plaisir de conclure.

Au cours de celle-ci, les différents orateurs ont mis un à un en exergue un contraste saisissant, entre un système scolaire à la dérive, ce qu'accentue fortement la politique conduite par Jean-Michel Blanquer, l'actuel ministre de l'Education nationale, et une Ecole refondée sur les exigences républicaines d'égalité, de mérite, d'excellence et de laïcité, cette Ecole qu'avec clarté nous concevons et pour laquelle, avec force et constance, nous nous engageons depuis cinq ans.

De fait, est-ce justement parce qu'à Racine, nous avons une idée claire de la République et de son Ecole, de ce que l'une et l'autre doivent être, la seconde en instituant le citoyen, éclairé, capable de discernement et d'autonomie, devant permettre à la première de se vivre comme espace d'une démocratie effective et vivante, c'est parce que « nous savons dans quelle direction nous devons aller », que nos analyses critiques sont à ce point avisées : nous avons été les premiers, dès notre conférence de Tours de septembre 2017, à formuler des réserves majeures au sujet de l'actuel ministre, les premiers à dénoncer, en dépit de la relative popularité dont il bénéficie, « l'imposture-Blanquer », les premiers à exposer les stratagèmes d'un ministre dont la politique, qui ne fait que poursuivre et accentuer celle de ses prédécesseurs, est d'autant plus redoutable et néfaste qu'elle accomplit ses fins en avançant masquée.

Comment pourrions-nous en effet baisser la garde, consentir à un défaut de vigilance dans la fonction critique qui nous échoit, quand il est plus impératif et urgent que jamais de mettre un terme à la déliquescence de notre système scolaire ?

Car, lorsque tant d'établissements sont à ce point gangrenés par la violence scolaire qu'on y insulte et frappe les enseignants, qu'on y introduit des armes qu'on n'hésite pas à diriger contre eux, qu'on y agresse au marteau ou à la machette, c'est qu'ils sont devenus tout le contraire de ces lieux dédiés à l'instruction qu'ils n'auraient pourtant jamais dû cesser d'être !

Si ces actes d'une gravité extrême, ces situations de violence insensée, de « guerre » parfois, comme l'un des personnels du lycée Gallieni de Toulouse qualifiait celle à laquelle il est quotidiennement confronté, sont le plus souvent tus, ou bien, lorsque publicité leur est donnée et qu'il faut bien alors les évoquer, consciencieusement euphémisés, c'est qu'ils cristallisent les symptômes d'une crise des plus profondes, qui, de surcroît, ne cesse de s'amplifier !

Or il faut bien sûr en prendre la mesure pour pouvoir ne serait-ce qu'envisager d'y remédier. A cet égard, il est plus qu'heureux que se soit fissuré le « pas de vagues », par lequel l'administration s'entend à recouvrir de silence tout ce qui pourrait par trop mettre en lumière les multiples dysfonctionnements d'un système. Suite aux événements de Créteil et grâce aux réseaux sociaux, c'est une véritable libération de la parole sur la condition enseignante et les démissions de leur administration qui a eu lieu. Et ceux, mus le plus souvent par l'idéologie, qui prétendent imposer le silence pour donner l'illusion que tout va pour le mieux sont par ailleurs les mêmes qui stérilisent les protestations légitimes des enseignants, en les détournant vers des revendications qui délibérément ratent l'essentiel, comme on l'a vu à nouveau lors du mouvement du 12 novembre dernier...

Pour notre part, c'est sans fard que nous décrivons la situation, parce qu'aimant passionnément l'Ecole de la République, nous ne pouvons nous résoudre à ce que le désastre perdure. Et, organisation professionnelle et thématique à finalité politique, c'est-à-dire force de proposition, c'est pour remédier à cette situation que, depuis 5 ans, nous nous engageons pour elle et construisons les voies de sa future reconstruction !

**Alain Avello**  
Président de Racine



# Événement - anniversaire

Paris, 13 octobre 2018





# SPECIAL 5 ANS

# ALLOCUTION INTRODUCTIVE

par **Alain Avello**

Président de Racine

Référént national à l'École - Les Patriotes

*Paris, 13 Octobre 2018*



Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

C'est un très grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour cette conférence thématique, dont l'occasion nous est fournie par un anniversaire : les 5 ans de l'association Racine, le rassemblement des professionnels de l'enseignement, de la formation et de la recherche, et des parents d'élèves patriotes !

Si, il y a 5 ans, nous donnions à notre organisation, sur la suggestion éclairée de notre ami Bertrand Dutheil de la Rochère, le nom de l'illustre « Racine », le grand dramaturge français du XVIIe, dans l'œuvre duquel culmine l'excellence de la langue française et la perfection classique, c'est que l'École de la République telle que nous la concevons, telle qu'avec passion nous l'aimons, telle que nous nous employons envers et contre tout à la perpétuer, au prix souvent d'actes de résistance véritables, ne peut être qu'une École toute entière placée sous le signe de l'excellence !

Ne lui appartient-il pas en effet de garantir le meilleur aux enfants et aux jeunes que la nation lui confie ?

Ne lui appartient-il pas de permettre à chacun, en proportion de ses efforts et de son mérite, d'aller aussi loin que ses capacités le lui permettent ?

Ne lui appartient-il pas d'assurer la plus large promotion sociale, ce à quoi naturellement tout parent aspire pour ses propres enfants, en permettant à ceux-ci, futurs adultes, de parvenir à l'accomplissement de soi et à l'épanouissement personnel ?

Mais à travers cet impératif d'excellence, les intérêts individuels des enfants et des jeunes confiés par la nation à son École rejoignent, jusqu'à se confondre, l'intérêt collectif de la nation ; et c'est justement pourquoi l'École ne remplit pas simplement une mission de service public : elle est un Service organique de la République !

« Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier des peuples, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain », disait avec raison Jules Simon, car c'est bien à l'institution scolaire qu'il incombe d'assurer, par l'instruction et la promotion de sa jeunesse, l'avenir de la nation !

Notre nation, la France, est une grande et vieille nation, dont le rayonnement mondial a toutefois

commencé à pâlir au cours du siècle dernier, sous les effets conjugués de forces contraires, agissant de concert contre l'intérêt national.

Mais, lorsqu'une nation se trouve menacée de relégation, où peut-elle puiser les ressources qui lui permettront de se relever, sinon dans les compétences et les talents de sa jeunesse qu'elle se doit partant d'instruire et de former ?...

Ainsi, la France ne retrouvera-t-elle le chemin de la liberté, de la prospérité et de la puissance qu'à condition de former des ouvriers, des techniciens et des ingénieurs hautement qualifiés, en vue tout particulièrement de sa nécessaire réindustrialisation ; mais aussi des scientifiques qui soient à la pointe mondiale de leurs disciplines, car l'avenir d'une nation dépend largement de la part qu'elle prend dans la recherche mondiale ; et tout autant, bien sûr, des hommes et des femmes de lettres qui puissent œuvrer à son rayonnement culturel et assurer la perpétuation de l'esprit français !

Et c'est évidemment, d'abord, d'abord et surtout, de l'École dont tout cela dépend !

De sorte que, oui, vouloir le meilleur pour la France, comme tel est sans réserve notre cas, cela commence par vouloir le meilleur pour son École !

Fort logiquement, le XXe siècle qui a commencé à faire peser sur la France de sérieuses menaces de relégation, par la faute largement d'élites cédant aux sirènes d'une supranationalité à laquelle elles s'abandonnent, en consentant symétriquement à l'effacement progressif de la France, fort logiquement donc, ce siècle fut aussi celui du dévoiement et, dans une large mesure, de la destruction de notre École.

Sous les effets conjugués d'idéologies d'importation, telles le constructivisme, de pseudo-sciences, comme celles prétendues de l'éducation, dont les théories, telles le pédagogisme, furent institutionnalisées, du fait de l'absence de discernement et des compromissions de tel ou tel ministre, sous l'effet d'invraisemblables contresens commis quant à des principes aussi fondamentaux que celui d'égalité, au titre duquel on abandonna toute exigence en nivelant par le bas, sous l'effet encore d'une certaine culture de l'indifférencié s'employant à saper toute valeur et autorité légitimes, celle du savoir et du maître, en particulier, ●●●

l'on organisa le saccage pur et simple de notre pauvre Ecole, qui était pourtant, il y a mois d'un siècle encore, l'une des meilleurs au monde !

Ce désastre organisé, auquel nous ne nous résolvons pas, tant nous ne pouvons consentir à ce que l'Ecole qu'avec passion nous aimons courre ainsi à sa perte, provoqua l'impulsion qui conduisit, il y a 5 ans jour pour jour – c'était le 12 octobre 2013 –, à fonder l'association Racine.

Depuis lors, nous n'avons eu de cesse d'assurer un suivi scrupuleux des politiques scolaires menées par les ministres qui se sont succédé (pas moins de 4), d'analyser les logiques sous-jacentes à ces politiques et d'anticiper leurs effets, de mettre à jour leurs inspirations et les intérêts auxquelles elles répondent et ceux qu'elles desservent, et d'en pratiquer la critique systématique.

Analyse après analyse, publication après publication, conférence après conférence, nous avons accédé à une visibilité et à une notoriété certaines, au point qu'aujourd'hui la voix de Racine est une voix entendue et écoutée dans le débat éducatif !

Mais notre singularité nous dédie à une tâche bien plus noble encore : celle de concevoir et d'élaborer le grand plan de refondation et de reconstruction de notre système d'enseignement et de formation, soit un programme de gouvernement définissant une nouvelle politique éducative qui saura, à la faveur de notre arrivée aux responsabilités, enrayer le déclin de notre système scolaire et lui permettre de renouer avec ses missions essentielles.

Ni syndicat, ni simple association professionnelle, mais organisation thématique, dont les actes, l'engagement et la finalité sont donc de nature intrinsèquement politiques – telle est notre singularité –, nous ne pouvons de ce fait qu'œuvrer en, coopération avec un mouvement politique qui inconditionnellement défende les principes et valeurs de la République, l'exigence d'indépendance et de souveraineté de la France, sans lesquelles le choix de ses politiques ne saurait lui appartenir, et serve sans réserve les idéaux de justice sociale et de bonheur collectif qui sont les finalités mêmes de la politique bien comprise.

C'est pourquoi, après avoir regagné notre autonomie, nous avons pris, en octobre 2017, lors de notre Assemblée générale de Tourcoing, la résolution de nous affilier au mouvement Les Patriotes, présidé par Florian Philippot.

Et, nous sommes heureux et fiers, de poursuivre et d'amplifier, en lien avec ce tout jeune mouvement plein de promesses et d'espoir pour l'avenir de la France, notre engagement pour l'Ecole de la République !

Plus que jamais, c'est un devoir sacré qui nous est fait, car le saccage, très malheureusement, lui aussi se poursuit !

Nous sommes en effet aujourd'hui entrés dans l'ère Blanquer, et sommes confrontés à la relative popularité de ce nouveau ministre, sur fond, il est vrai, de ce discrédit pesant sur le gouvernement auquel il appartient.

Mais, et nous le disons sans détour, cette popularité résulte de la faculté avérée du ministre à abuser quant à la réalité de sa politique, quant à ses véritables influences et desseins ; elle n'est au fond que la traduction d'une communication experte sachant

abonder dans le sens des uns et des autres, d'une habileté certaine pour flatter les milieux conservateurs, en leur faisant par exemple croire à une revalorisation des langues anciennes, ce que nous déconstruirons tout à l'heure, comme pour complaire à d'autres milieux, en affirmant « en même temps » l'importance de l'enseignement de l'arabe.

Cet enfumage permanent qui est donc dans la manière du ministre détourne l'opinion de la réalité de la politique effectivement conduite, et la rend bien sûr d'autant plus redoutable !

En réalité, au fil des « chantiers » ouverts et des réformes entreprises, J.-M. Blanquer se révèle comme l'un des destructeurs les plus zélés de l'Ecole de la République, dont incontestablement il poursuit le saccage : dévalorisation sans précédent du métier d'enseignant, alors qu'une Ecole de l'excellence suppose la pleine reconnaissance des maîtres, condition de leur autorité et de celle du savoir qu'ils ont la charge de transmettre, paupérisation considérable de l'enseignement professionnel, alors qu'une Ecole de l'égalité suppose que toutes les voies, et particulièrement celle-ci, soient des voies de réussite où chacun puisse parvenir à l'estime de soi, destruction de l'examen du Baccalauréat dans sa forme même d'examen terminal, anonyme et national, alors que l'Ecole républicaine doit évidemment garantir l'égalité de tous les élèves devant les enseignements dispensés comme devant les examens...

Nous allons donc successivement entendre nos différents intervenants sur l'ensemble de ces sujets et d'autres encore : Daniel Philippot, directeur d'école primaire en retraite, Régis Pradal, doctorant et spécialiste des troubles du langage, Stéphanie Coniglio, professeur des écoles, Frédéric Monteux, professeur en lycée agricole, et Pierre Miscevic qui enseigne les lettres classiques en classes préparatoires littéraires dans un célèbre lycée parisien.

Je vous souhaite à tous une excellente conférence. Souhaitons ensemble un bon anniversaire à l'association Racine qui, depuis 5 ans, s'engage sans relâche pour l'Ecole de la République, pour nos enfants et pour la France ! ●



La conférence anniversaire de Racine se tenait le samedi 13 octobre dernier, rue de Rivoli, à Paris.

# Intervention de Daniel Philippot,

directeur d'école en retraite, vice-président de Racine

J'ai l'intention, aujourd'hui, de vous parler du ministre de l'Education nationale. Jean-Michel Blanquer est l'un des ministres les plus populaires du gouvernement. On le qualifie volontiers de ministre technique alors, qu'en réalité, il est très politique dans sa façon de gérer son ministère.

## Un ministre habile pour présenter son budget...

En 2018, JM Blanquer évoquait un budget en hausse de 1,2 milliard. Il avait récupéré environ 500 millions du fait de l'affaiblissement du fond de soutien pour le périscolaire (80% des communes passant aux 4 jours).

Mais son ministère avait intégré la Jeunesse et la Vie associative. Deux domaines qui étaient regroupés avec le sport dans le précédent gouvernement. Et qui pesaient environ 500 millions en 2017.

La rallonge budgétaire n'était plus alors de 1,2 mais de 0,7 milliard.

Que nous annonce le ministre pour l'année 2019 ?

Le ministère annonce 1900 créations de postes dans le premier degré, 2600 suppressions dans le second degré, 400 dans les services administratifs et 600 postes dans le privé. On arrive à 1700 postes supprimés au total

Les postes supplémentaires dans le primaire serviront à la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, à la maternelle avec l'entrée en vigueur de l'instruction obligatoire dès 3 ans et à "la consolidation" des classes rurales, a ajouté le ministère.

Dans le second degré (collèges et lycées), "la baisse des effectifs budgétaires sera compensée par une augmentation du volume des heures supplémentaires effectuées par les professeurs, levier majeur d'augmentation de leur pouvoir d'achat", indique Bercy. Selon le ministère de l'Education, 65 millions d'euros sont destinés à ce budget heures sup.

## 2600 postes supprimés dans le second degré

Problème : le nombre des élèves dans le secondaire va augmenter de 40.000 à chaque rentrée entre 2019 et 2021.

Le gouvernement prévoit des suppressions encore plus fortes en 2020 et jusqu'en 2022. On peut donc penser que la saignée va augmenter et continuer jusqu'à la fin du quinquennat comme elle a eu lieu sous celui de Nicolas Sarkozy (80 000 suppressions de postes).

## Le gestionnaire des coupes sombres sous Sarkozy

JM Blanquer a également été « numéro 2 » sous la droite, entre 2009 et 2012, au poste de directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco). Un « ministre bis » aux côtés de Luc Chatel, que l'on disait alors peu au fait des réalités scolaires.

JM Blanquer reste, aux yeux des enseignants, celui qui a fait appliquer la politique éducative sous le quinquennat de Sarkozy, une période marquée par des coupes budgétaires sévères et un discours très dur à l'encontre des fonctionnaires. 80 000 postes d'enseignants supprimés entre 2008 et 2012.

## Concernant le budget 2019, Blanquer va-t-il nous refaire ce tour de passe-passe ?

Pour 2019, le budget du ministère, qui comprend la jeunesse et la vie associative, s'élève à 51,7 milliards d'euros, en hausse de 1,7% (+861 millions d'euros), a précisé la rue de Grenelle. Ce montant s'entend hors pensions et retraites de ses anciens agents.

« Une des plus grandes augmentations budgétaires », selon le ministre...

Sur les 861 millions supplémentaires, 811 sont destinés à l'enseignement scolaire et 50 millions à la jeunesse et la vie associative.

Comme en 2018, il faut y regarder de plus près. Par une fuite du quotidien « Les Echos », on apprend que 213 millions devront être pris pour payer les AESH qui vont passer dans le budget de l'éducation nationale en 2019. (Accompagnants des élèves en situation de handicap)

Le glissement vieillesse technicité, lié à l'évolution normale des carrières des enseignants et autres personnels ponctionne environ 300 millions chaque année.

En 2019 il faudra y ajouter 100 millions résultant de l'application des accords PPCR que le gouvernement a promis de dégeler. (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.)

N'oublions pas la prime pour les enseignants de Rep+ de l'ordre de 100 millions.

## Que reste-t-il au final de cette augmentation budgétaire ?

Environ 100 millions auxquels il faut ajouter le gain des suppressions de postes estimés à 130 millions d'euros.

JM Blanquer pourrait donc compter sur une augmentation de 230 millions si cette manne n'était absorbée par la mise en place du SNU (service national universel) dès l'automne prochain...

On arrive ainsi à une marge de manœuvre nulle pour un ministère qui emploie près d'un million d'agents et qui s'adresse à 12 millions de jeunes et à leurs parents.

Rappelons que le ministre disait avoir obtenu « une des plus grandes augmentations budgétaires » ●●●



Daniel Philippot détaille l'utilisation qui sera faite du budget alloué au Ministère de l'Education nationale pour l'année 2019.

## Les conséquences de la disette budgétaire

Elles se verront essentiellement dans les lycées. Alors que la baisse des horaires d'enseignement au lycée aurait pu permettre de récupérer des moyens humains, il n'en sera rien. Les classes resteront très chargées. Il sera très difficile pour le ministère de dégager des volumes nouveaux d'heures supplémentaires. Et probablement impossible de revaloriser le métier d'enseignant.

Or, les enseignants français sont moins bien rémunérés que la moyenne des profs de l'UE, avec un temps de travail supérieur.

Rappelons que le point d'indice qui sert à calculer le salaire des fonctionnaires a été gelé de 2010 à 2015 inclus puis de nouveau en 2018 et 2019.

Voilà qui ne va pas aider à résoudre la crise de vocations dont souffre l'éducation nationale...

Le projet de recrutement de nouveaux enseignants se heurte au manque de candidats dans certaines disciplines comme les mathématiques, les lettres classiques ou même l'allemand. Cette crise s'explique par des causes multiples comme la dévalorisation et le manque de reconnaissance du métier, des conditions de travail difficiles surtout en début de carrière ou une mobilité quasi-impossible dans certains départements.

Le ministère doit donc faire un *recours croissant aux personnels contractuels dans l'Éducation Nationale*.

Selon le rapport de la Cour des Comptes de mai 2018, une des causes du recours massif aux contractuels est « **la perte d'attractivité du métier d'enseignant**. »

D'autres causes sont également identifiées comme « **le défaut de gestion du remplacement** » des enseignants absents. Au total, la Cour des Comptes estime que l'emploi contractuel représente 3,7 milliards d'euros.

Chaque année, l'Éducation nationale emploie environ **30 000 enseignants non titulaires** pour occuper les postes vacants ou faire des remplacements. Sous le statut de « **contractuels** », ils représentent une proportion grandissante des enseignants, atteignant 7,6 % des effectifs dans les collèges et jusqu'à 11,7 % dans les lycées professionnels.

Ces personnels accèdent au métier d'enseignant sans concours, à temps partiel ou à plein temps. Il suffit au candidat de déposer son CV, sa lettre de motivation, la copie de sa carte d'identité et de son diplôme.

Le candidat est ensuite reçu en entretien par un inspecteur pédagogique, spécialiste de la discipline d'enseignement, qui évalue sa motivation et sa capacité à enseigner. S'il est recruté à l'issue de cet entretien, il pourra rejoindre un collège ou un lycée. Le chef d'établissement et l'inspecteur pédagogique l'accompagneront dans sa prise de fonction.

A la fin de leur contrat, les enseignants contractuels sont évalués sur leur manière d'enseigner. Si l'avis est favorable, ils sont prioritaires pour des postes à la rentrée suivante, avec un contrat qui couvre toute l'année scolaire.

Ni concours, ni formation pour devenir enseignant du jour au lendemain...

L'enseignant contractuel est **recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible**. Au bout de six ans, deux possibilités se présentent pour l'enseignant contractuel : il se voit proposer un CDI ou il cesse d'exercer. Il peut aussi devenir titulaire en obtenant un concours de l'enseignement.

J'aimerais terminer mon intervention en évoquant le malaise des directeurs d'école. Certes, j'ai exercé cette fonction durant 36 ans, mais si je l'évoque aujourd'hui, croyez bien que ce n'est pas du tout par corporatisme. Non. Je le fais car je suis convaincu, et vous verrez que je ne suis pas le seul, que le sort de l'école primaire est fortement lié à celui de son directeur.

Il faut savoir qu'en France, l'école primaire constituée de l'école maternelle et de l'école élémentaire n'a pas de statut juridique. Et naturellement son directeur non plus.

Depuis près de 40 ans, tous les rapports réalisés sur la gouvernance de l'école soulignent que « *la direction influe sur les motivations, les capacités et les conditions de travail du personnel enseignant, qui lui-même définit les pratiques pédagogiques et l'apprentissage des élèves* ».

Le rôle du directeur ne peut être séparé de la réflexion portant sur la gouvernance de l'école.

Tous les rapports soulignent la nécessité de « *reconnaître aux directeurs d'école le rôle de véritables managers chargés d'impulser et d'orchestrer le projet pédagogique de l'école en dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative*. »

Le mode de pilotage des écoles françaises est unique en Europe. Dans la plupart des pays européens, les établissements scolaires disposent d'une marge d'autonomie totale ou partielle alors qu'en France « *l'absence de personnalité juridique prive l'école d'autonomie financière* ».

**La première conséquence, c'est une faible attractivité de la fonction qui entraîne une désaffection importante.**

**La seconde conséquence**, qui découle de la première, est catastrophique pour le fonctionnement de l'école : **chaque année, ce sont plusieurs milliers de directions qui restent vacantes et sont « imposées » à de jeunes professeurs d'école sortant de formation qui, dès leur entrée dans le métier d'enseignant, se voient « confier » la direction d'un établissement.**

Alors que tout a été dit, écrit et analysé, deux élues LR et LREM viennent de présenter un rapport parlementaire sur les directeurs d'école, intitulé « **mission flash** » et proposent, face à un « **malaise général des directeurs d'école** », de leur créer un statut.

Elles font le même constat que leurs prédécesseurs et insistent, comme eux, sur « *la nécessaire revalorisation de la fonction passe par la création d'un statut de directeur* ».

Hélas, elles méconnaissent les problèmes réels pourtant bien connus de l'administration.

Ainsi, écrivent-elles : « *comme l'on manque de candidats aux fonctions de directeur, certains directeurs sont nommés trop tard pour bénéficier de la formation initiale*. »

Les « *directeurs nommés trop tard* » ne sont rien d'autre que des débutants complets n'ayant jamais exercé, qui sortent de formation et que l'administration s'efforce de « *convaincre* » d'assurer la direction d'un établissement.

Les deux élues écrivent également que « *la raréfaction des EVS fait qu'ils sont accaparés par les tâches matérielles et administratives au détriment de l'animation pédagogique et du suivi des élèves* ». ●●●

Les directeurs d'école n'ayant pas de secrétariat, des emplois aidés (Aide Administrative aux Directeurs d'école - AADE ou EVS) ont été mis à leur disposition.

Or, ces députés LR et LREM devraient savoir que **les emplois aidés ont été supprimés par Nicolas Sarkozy**, rétablis par François Hollande et **plus récemment fortement réduits par Emmanuel Macron** en septembre 2017. Aujourd'hui, le Premier ministre dévoile que leur suppression est programmée.

Elles proposent donc d'autres solutions pour prendre en charge ces emplois aidés « *afin que cela ne pèse pas trop dans les dépenses publiques* »

– « *dans certains endroits, il serait possible de mutualiser les secrétariats des inspecteurs de circonscription (IEN), pour les missions qui n'ont pas besoin d'être effectuées dans l'enceinte de chaque école (standard téléphonique et prise de rendez-vous, inscriptions)* » ;

Comment peuvent-elles méconnaître à ce point que les secrétariats des IEN sont le plus souvent surchargés de travail ?

En nous proposant une solution du genre « *doctolib* », nos deux scribouillardes rendent plus complexes les relations entre les familles et l'école.

– « *des aides administratives pourraient être apportées par les communes : des secrétaires de mairie ou agents territoriaux seraient mis à disposition pour une mission à durée déterminée dans une ou plusieurs écoles* ».

Là encore, elles ignorent que les maires dénoncent la baisse drastique des dotations de l'Etat. Les communes n'ont absolument pas les moyens de financer des emplois aidés qui ne sont pas de leurs compétences.

– « *l'apprentissage est une piste à explorer : l'apprenti pourrait être placé dans l'école pour se former aux tâches de secrétariat, sous le tutorat de l'IEN ou d'un secrétaire d'IEN.* »

Comment un secrétariat d'IEN pourrait-il former, à distance, sans être à leur côté, plusieurs dizaines d'apprentis placés chacun dans une école différente ? Comment expliquer une telle proposition ? Par un manque de réflexion, une méconnaissance des sujets ou plus simplement une incompétence notoire à traiter de ces thèmes ?

Dans leur paragraphe « *Augmenter les décharges (d'enseignement)* », Valérie Bazin-Malgras et Cécile Rilhac écrivent : « *Selon les estimations que nous avons obtenues du ministère de l'Éducation nationale, la mesure que nous proposons représenterait un surcoût de 3 800 équivalents temps plein.* »

Ignorent-elles qu'en ces périodes de croissance inférieure aux prévisions, la suppression de postes de fonctionnaires est clairement envisagée et même annoncée ?

Il est évident qu'elles ne peuvent croire elles-mêmes aux solutions qu'elles préconisent.

La dernière partie de leur rapport est consacrée à la *mutualisation des moyens entre collèges et petites écoles rurales*. Leurs propositions montrent qu'elles ignorent tout des fonctionnements des différents établissements.

Enfin, leur « *mission flash* » est totalement incohérente. Elle n'établit aucun lien entre « statut du directeur » et « statut de l'école ». En effet, comment permettre à un directeur d'être responsable et autonome s'il est à la tête d'une entité non reconnue et inexistante sur un plan statutaire ?

Bref, nous voyons bien que cette « mission flash » n'est que poudre aux yeux, qu'elle présente tant d'incohérences qu'elle sera vite oubliée car sans intérêt.

## Nos propositions :

L'évolution du métier de directeur d'école doit s'inscrire dans une politique plus globale du pilotage de l'école primaire.

Le rôle du directeur ne peut être séparé de la nouvelle organisation de la gouvernance de l'école.

La reconnaissance véritable du directeur d'école passe inévitablement par un double statut :

- le statut de l'école transformée en un établissement d'enseignement
- le statut de son directeur reconnu chef d'établissement.

Il convient de :

- renforcer l'autorité pédagogique et l'évaluation des directeurs d'école
- doter chaque directeur d'établissement d'un secrétariat formé et pérenne

Nous proposons de remplacer le statut actuel des écoles primaires et des EPLE par un statut unique, celui d'EPE pour « Etablissement Public d'Enseignement ».

Statut commun qui unifiera et simplifiera les règles d'administration des établissements primaires comme secondaires, en les refondant sur les principes du service public.

Des mesures transitoires devront sans aucun doute être prises pour regrouper les petites structures trop nombreuses sur le territoire. ●



Daniel Philippot termine son intervention en rappelant les propositions de l'association Racine concernant l'évolution du statut de l'école primaire et de son directeur.

# L'ère du numérique

par Stéfanie Coniglio, professeur des écoles

On m'a demandé d'intervenir à propos du numérique à l'école. J'ai tout de suite pensé à cette formule. C'est une inspectrice qui m'a dit cela l'année de ma titularisation : « vous avez de la chance, vous arrivez à l'ère du numérique ». Elle parlait d'une chance...

Il faut avouer que la fameuse ère du numérique met un peu de temps à venir. Je suis titularisée depuis quatre ans, et ce n'est toujours pas au point. J'ai enseigné dans six écoles différentes. Sur ces six écoles, cinq avaient des salles informatiques beaucoup trop vétustes et donc inutilisables. Une seule école avait une salle informatique en état de fonctionnement. Enfin, dix ordinateurs qui fonctionnaient... Avec une classe de 30 élèves, je vous laisse imaginer l'organisation que cela demande, mais quand on a au moins cela, c'est déjà bien. Pour la plupart des écoles le seul ordinateur qui fonctionne presque bien, c'est celui du directeur ou de la directrice... C'est donc compliqué de suivre les programmes.

En effet, selon les programmes, il faudrait qu'un enfant, à la fin de la maternelle, soit capable de copier à l'aide d'un clavier... Dans les faits, ce n'est absolument pas le cas. Mais, voyez-vous, un renouvellement du parc informatique n'est pas à l'ordre du jour... Il y a des priorités... Comme l'installation de TBI... Les fameux tableaux blancs interactifs ! L'outil révolutionnaire pour l'enseignement. Le bon vieux tableau à craies ou le tableau blanc c'est terminé, dépassé... Maintenant, il faut être moderne. On invoque cet argument que vous avez certainement déjà entendu : « on n'arrive plus à intéresser les jeunes, on ne les captive plus, il faut leur proposer une nouvelle formule, plus proche de ce qu'ils connaissent ». Comprenez par là : « on est barbants avec nos cahiers et nos stylos, mettez les enfants devant un écran, ce sera magique ». On nous a donc installé des TBI. On ne nous a même pas laissé un petit morceau de tableau « à l'ancienne », nous sommes donc obligés par la municipalité d'utiliser le TBI.

On nous installe donc un nouveau joujou que l'on découvre le jour de la pré-rentrée et on nous propose une formation afin de l'utiliser. Oui, 1h30 de formation... qui arrive trois semaines après la rentrée. Les trois premières semaines on nous laisse nous « familiariser avec l'outil ». On se forme donc encore une fois seuls, sur le tas.

Après tout, là il ne s'agit que du confort des professeurs. Parlons maintenant du confort des enfants qu'on met toute la journée devant un écran... Un collègue me disait il n'y a pas longtemps : « je ne sais pas si c'est une bonne chose le retour à la semaine de quatre jours, ils vont faire quoi le mercredi ? Ils vont passer leur journée devant la télévision ou l'ordinateur ».

J'ai ri. Alors oui on propose un autre contenu, heureusement, mais sous la même forme et on ne peut s'empêcher de se demander si c'est bon pour eux. On entend parler des risques liés à une trop grande exposition aux lumières bleues et pourtant on expose de jeunes enfants. Je n'ai jamais eu autant d'élèves qui se plaignent de maux de têtes et de gênes oculaires. Il est aussi important de rappeler que les grands pontes de l'informatique à la Silicon Valley eux-mêmes scolarisent leurs enfants dans des écoles d'où l'informatique est bannie... Ces personnes produisent des outils qu'ils ne veulent pas laisser aux mains de leurs enfants, mais on les impose aux nôtres.

En l'état actuel des choses, on ne peut donc que parler de la grande mascarade qu'est le numérique à l'école, pourtant le ministre, comme ses prédécesseurs, n'a de cesse de se prosterner devant le dogme du tout-numérique... •



Stéfanie Coniglio intervient sur les impasses du tout-numérique en milieu scolaire, à l'occasion de la conférence-anniversaire de notre organisation : le décalage entre les lubies ministérielles et l'expérience concrète de l'enseignant de terrain est édifiant...

# Réformes Blanquer, des réformes qui sèment le..."trouble", ou comment elles aggraveront irrémédiablement les troubles du langage

par Régis Pradal, doctorant, référent Racine pour le Var (83)

Le défi des troubles du langage en milieu scolaire pose la question d'une part de la qualité de l'enseignement à l'école maternelle et d'autre part de la formation des enseignants. En effet, si les troubles du langage ne sont pas appréhendés dès le plus jeune âge - et ce par des personnes véritablement compétentes - alors il est ensuite trop tard pour y remédier. Rater le coche de la petite école, c'est rater l'élocution de l'enfant...parfois à vie.

Or, si le Ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a effectivement ouvert ces deux chantiers de la maternelle et du recrutement des enseignants, en revanche il donne l'impression d'y procéder en parfaite ignorance des questions de troubles du langage. En effet, les divers spécialistes de la petite enfance et de l'orthophonie ont opposé une levée de bouclier, soulignant l'amateurisme du ministre.

Blanquer traitant des troubles du langage manifeste une méconnaissance de la question. Il aborde ce sujet de manière naïve, comme s'il n'existait qu'un seul type de trouble (NDLR la dyslexie), laissant entendre qu'il ignore jusqu'à l'existence d'autres catégories de troubles du langage. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à affirmer - mépris macronien bien connu - qu' "il y a des vraies et des fausses dyslexies" comme si certains parents d'élèves étaient des faussaires...

Parler de "fausses dyslexies" sans mettre un mot sur le vrai souci que ces familles rencontrent, revient à ignorer qu'il existe d'autres types de troubles du langage, et qu'il n'y a pas - en effet - que la dyslexie. C'est oublier que les troubles du langage ne se résument pas à cela. Par exemple, la dysphasie est aussi un trouble du langage de plus en plus répandu, et l'élève peut parfaitement être atteint d'une "fausse dyslexie", mais bel et bien d'une vraie dysphasie !

Les troubles du langage constituent un phénomène de société mais aussi un défi puisqu'ils sont mal appréhendés par le système scolaire actuel. Il en découle qu'ils nécessitent par conséquent des compétences accrues chez les enseignants. Or, la première conséquence de la réforme Blanquer sur la formation des enseignants est de pousser à l'accession de formateurs moins expérimentés en bradant les conditions de leur recrutement. Les troubles du langage sont un domaine qui demande une montée en puissance des enseignants (tout particulièrement en maternelle), alors que le Ministre diminue les exigences de compétence. Cela est purement suicidaire et hors-sol.

Parallèlement à cela, Blanquer veut dissocier le scolaire du médical, dénonçant une surmédicalisation de l'école. Ce faisant, il a été unanimement condamné par les orthophonistes et c'est la preuve qu'il ne tient pas compte de la réalité concrète de terrain. Le cumul des deux (D'une part formation amoindrie des enseignants, et d'autre part mise à l'écart du personnel médical et para-médical) ne peut qu'entraîner une aggravation des troubles du langage.

La première idée qui vient à l'esprit des gens lorsque l'on aborde la question des troubles du langage, est l'échec - maintenant reconnu - de la fameuse méthode globale.

Cette méthode consiste à reconnaître la forme des mots sans insister sur l'enchaînement alphabétique. Elle avait été conçue pour "innover" et remplacer la méthode syllabique considérée comme "vieillot". C'est pourquoi a émergé une solution intermédiaire (Les méthodes mixtes) consistant à conserver les avantages de la nouvelle méthode (Reconnaissance globale de la forme des mots) tout en cherchant à reprendre ce qu'il y avait de bon dans l'ancienne.

Cependant, la méthode syllabique a entre temps été consacrée par la neuroscience. Il a en effet été reconnu que l'aire cérébrale spécialisée dans la reconnaissance des lettres montre une activité qui s'accroît avec l'automatisation de la lecture.

En ce sens, dans ses notes de service, Blanquer s'approprie les développements du neuroscientifique Stanislas Dehaene, Grand Prix INSERM 2013, qui écrit qu'il y a encore beaucoup trop d'emploi de la méthode mixte : « 77 pour cent des enseignants des zones défavorisées choisissent toujours un manuel de lecture inapproprié, qui fait appel à une méthode mixte », pratique irrecevable pour les neuroscientifiques qui ne tolèrent que la méthode syllabique axée sur « la compréhension de la correspondance entre les syllabes et les sons ».

Si Dehaene insiste sur le manque de formation scientifique des professeurs qui "bricoleraient" une pédagogie leur étant propre selon lui par manque de science (d'où la nécessité d'administrer une formation en neurosciences aux enseignants), le ministre semble reprendre les affirmations théoriques de Dehaene, mais sans les traduire de façon concrète dans ses réformes notamment au sein de sa décision de revoir la formation des enseignants.

C'est pourquoi Blanquer est souvent présenté comme un réactionnaire, un traditionaliste, ce qui lui vaut les félicitations de la droite et du Front national (En toute facilité, il "surfe sur la vague" en faisant de l'anti-Najat Vallaud-Belkacem primaire). Et pourtant une telle réputation ne lui colle à la peau que grâce aux effets de manche qu'il fait (Cf le retour allégué du latin-grec), et qui est pourtant loin de la réalité concrète. De facto, Blanquer remet au goût du jour les méthodes obsolètes... des années 80/90 (qui, dans les faits, s'étaient avérées purement et simplement catastrophiques), ce qui donne effectivement l'impression d'une "réaction" mais n'est en réalité qu'un retour aux "nouveau-tés" d'une époque relativement récente. Maintenir qu'il s'agit d'un retour aux sources constituerait donc une imposture, et cette démarche a tout au plus une dimension idéologique et téléologique (S'agrèger les électeurs de droite).

Mais le plus grave ne réside pas dans l'imposture intellectuelle. Le souci est qu'en remontant dans le passé récent, Blanquer est en train de renouer avec les causes de l'effondrement intellectuel de nos élèves. ●●●

Et pour cause, si la France est de toute l'Europe à la traîne par exemple des compétences mathématiques, c'est parce qu'elle a fait de très mauvais choix dans les années 80. Ces mauvais choix ont été abandonnés ces dernières années. Et c'est précisément à ces choix que Blanquer dit souhaiter revenir...

Plus encore, il existe deux conceptions des causes du trouble du langage : une conception purement "littéraire" et une conception plus scientifique. Ce n'est pas en dédoublant les classes ou en embauchant deux fois plus de professeurs de français que cela résoudra le problème. Ce n'est pas en apprenant plus à lire, ou mieux à lire, que l'on "soignera" les troubles du langage. Le souci est en réalité plus mécanique, d'origine médicale, et a tout simplement une cause "logique", et en l'occurrence scolaire.

Les élèves n'ont jamais autant souffert de troubles du langage que maintenant. Or, comme par hasard ils se sont vus inculquer des "idées fausses" depuis 30 ans. Ce sont précisément ces mêmes idées que Blanquer défend. La base même de l'école maternelle a été faussée. C'est ainsi qu'il ressort des rapports scientifiques de l'Education nationale qu'au cours des années 80, le fondement même de la logique auprès des tout petits a été changé, comme "frelaté". Jusqu'aux mécanismes intellectuels de la pédagogie ont été bouleversés du tout au tout, et le rôle lui-même de la maternelle a changé d'axe.

Jusqu'au début des années 80, la maternelle avait pour but d'apprendre aux enfants à parler et à compter (Les deux allaient de pair). Puis, petit à petit, les deux ont été dissociés, et la maternelle est devenue un lieu où la "socialisation" s'est mise à préempter le domaine de l'appréhension des connaissances au point de compter plus ! (à tel point que la question du langage - et de sa "pureté" - a été repoussée aux calendes grecques du Cours préparatoire). Ce faisant, la boîte de Pandore était ouverte, et le niveau allait irrémédiablement se mettre à glisser puis à déraper, comme on le sait maintenant...trop tard.

Avant ce bouleversement, il s'agissait d'inculquer à l'enfant en bas âge les prémices de la logique, et surtout pas du par cœur. Or, au milieu des années 80, la logique a été troquée au profit du "réflexe" et du mécanique. C'est ainsi par exemple que jusqu'en 1985, les enseignants étaient formés à enseigner une logique de comptage-dénombrément, alors qu'à partir de 1986 s'imposait un "alphabet" de comptage-numérotage. Il s'agissait d'un renoncement de l'intelligence. Avant 1986, l'écolier se voit enseigner les principes de base de la logique, et en l'occurrence que l'on passe de 1 à 2 puis à 3 en ajoutant une unité à chaque fois. Alors qu'après 1986, on apprend bêtement à l'enfant à compter 1, 2, 3 etc, simplement à verbaliser les chiffres, mais sans lui expliquer à quoi cela correspond concrètement...

La pédagogie, apprise aux futurs enseignants, s'est donc vidée de sa substance : l'écolier apprend la suite des chiffres non pas de façon intelligible et logique, mais tel un alphabet (selon le terme employé à ce sujet par Blanquer dans une note de service) qu'il sera alors possible d'apprendre et réciter au besoin bêtement telle une comptine. Et cela a des conséquences graves puisque l'enfant va "baigner" dans une atmosphère de fatalité sans forcément chercher à comprendre. Et s'il ne comprend pas, il ne pourra pas / plus s'exprimer :

("Ce qui se pense clairement, s'énonce clairement. A contrario, ce qui ne se pense pas clairement, ne peut pas s'énoncer clairement).

Cela est d'autant plus le résultat d'un choix idéologique que le postulat intellectualiste de Blanquer est une sorte de "soupe" au motif assumé que, selon lui, la maternelle doit être un "bain de langage" comme il le dit très bien. C'est-à-dire un maelström où le bambin entend des mots sans les comprendre véritablement : il s'agit tout au plus de baigner dans une atmosphère (finalement ésotérique) qui va dépasser l'enfant . . . et au final le noyer.

"Faire la trempette" sans comprendre est le meilleur moyen d'entraîner une stagnation.

Blanquer le confirme : il ne s'agit plus d'apprendre et de faire apprendre, mais d'utiliser « les méthodes les plus efficaces pour immerger les élèves dans le langage » (sic). Tout le monde dans le même bain...

Or, le problème est que, pour verbaliser, l'enfant doit comprendre ce qu'il dit, et ce qu'il fait, sans quoi la mémoire n'est pas activée et c'est alors qu'émergent les troubles, qui vont en s'aggravant avec l'âge avançant. Le principe selon lequel "Si l'enfant baigne, tout baigne" est évidemment faux. Si l'enfant reste imperméable en ce que l'énumération (d'un alphabet, d'une suite de chiffres, etc) ou que la manipulation est inaccessible à son intelligence, alors il reste étranger au langage, et il n'a d'autre choix que de le pratiquer comme s'il lui était extérieur...et donc de le subir.

Dès lors, il s'agit encore d'une réforme qui sème la confusion dans l'esprit des éducateurs, puis des enfants, et en conséquence des parents. En résumé, il y a eu un glissement de l'instruction à l'éducation, de l'utile à l'idéologique.

Et le pire est qu'une fois de plus la décision politique ne profitera pas aux enfants... ●



Régis Pradal explique l'importance d'une collaboration étroite entre le médical et le scolaire dans la prise en charge des troubles du langage.

# Réforme de la voie professionnelle : à rebours de l'excellence !

par Frédéric Monteux, professeur dans l'enseignement agricole

Permettez-moi tout d'abord de me présenter : je suis formateur technique depuis 18 ans et chargé de mission de la formation continue au CFA du Nord qui fait partie d'une structure administrative : l'EPL du Nord. Celui-ci est divisé en 4 sites et offre 3 voies de formation : scolaire en lycée, apprentissage en CFA et formation continue en CFPPA pour les demandeurs d'emploi et professionnels agricoles. Nous sommes spécialisés dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, les métiers du paysage et le service à la personne. Nous formons plus de 400 apprentis par an et nous avons un excellent taux d'insertion professionnelle (proche de 100 % en sortie de formation).

Nous sommes en quelques sortes une voie d'excellence de la formation professionnelle, qui a formé plusieurs milliers de professionnels de l'agriculture depuis une dizaine d'années.

Malgré cela, nous subissons de plein fouet depuis l'année dernière les différentes réformes menées, jusqu'à celle du gouvernement Macron.

La création de grandes régions et l'élection de Xavier Bertrand dans les Hauts-de-France a eu pour conséquence une diminution de l'offre des formations financée par la région. En 2017, la région n'a pas reconduit 70 % de nos formations professionnels diplômés en formation continue, et même 100 % sur les deux antennes situées dans des secteurs à très fort chômage comme l'Avesnois et le Valenciennois.

La région des Hauts-de-France de Xavier Bertrand a préféré les grandes agglomérations où l'insertion est plus rapide au détriment des zones à haut chômage qui font baisser les statistiques de retour à l'emploi. Ainsi les demandeurs d'emplois de ces zones pourront encore moins retourner vers l'emploi, faute de formations pour se qualifier et végéter dans leur pauvreté.

Nous avons repéré depuis deux ans lors des attributions de formation par le plan régional de formation des Hauts-de-France la raréfaction des formations diplômantes comme les CAP au BTS au profit d'une multiplication des certifications comme les titre pro et CQP, formation plus courte, ultra spécialisés et moins coûteuse. Cette tendance risque de se renforcer à l'avenir, les entreprises préférant ce type de formations.

Notre rentrée scolaire septembre 2018 est celle de la restructuration de tout les CFA agricoles des Hauts-de-France dans une grande entité (un CFA régional), tandis que ses antennes deviennent des UFA (unités de formation d'apprentis) : des CFA hors les murs. Cette réorganisation administrative vise à baisser les charges et à supprimer quelques postes administratifs. Par exemple, nous allons perdre 4 postes de CPE, tandis que les postes de responsables pédagogiques CFA (apprentissage) et CFPPA (formation continue) fusionnent en un seul poste.

La direction a expliqué cette réorganisation comme une volonté de baisser notre coût de formation par apprenti, actuellement trop élevé car la réforme de la formation professionnelle va entraîner plus de concurrence et que les CFA de petites tailles sont condamnés à mort.

Parmi les pistes de réorganisation sur le court moyen terme, notre direction ne nous a pas caché sa volonté de faire passer toute les formations par apprentissage en système d'évaluation par unité capitalisable (sans examen final), ce qui permettrait d'organiser chaque formation en quelques blocs de compétence et ainsi de mettre en place un système d'entrée et sortie permanente en mélangeant des groupes de salariés ou demandeurs d'emplois avec les apprentis. Tous les formateurs savent que ce système n'a aucun intérêt pédagogique qui est même anti-pédagogique et n'a qu'une justification économique en faisant gérer 2 groupes à la fois par un formateur.

Mais le pire est encore devant ...

Le 1er janvier 2019 démarre de manière précipitée et contre l'avis de tous, sauf du MEDEF, et à la grande joie de l'UE, la réforme de la formation professionnelle intitulée avec beaucoup de prétention « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Il est au contraire très probable que cette liberté se réduise comme peau de chagrin pour beaucoup de jeunes et salariés voulant se former.

On comprend que cette réforme suscite beaucoup de méfiance et d'hostilité de la part de la plupart des acteurs de la formation professionnelle, aussi bien des CFA / CFPPA ou des OPCA. ●●●



Frédéric Monteux fait un état des lieux de la situation de l'enseignement professionnel dans les Hauts-de-France.

Cette réforme va modifier profondément l'organisation de la formation professionnelle.

Voici quelques grandes lignes :

- **Supprimer la gouvernance** quadripartite par la fusion du CNEFOP, du COPAREF et FPSPP dans un seul organisme France Compétence. Les syndicats craignent de perdre de l'influence.

- **Supprimer tous les OPCA** (organisme paritaires collecteurs agréés), ces organismes qui collectent auprès des entreprises et financent la formation professionnelle.

Il est prévu de fusionner les personnels de ces OPCA au nombre d'une vingtaine dans environ 11 OPCO (opérateur de compétence) qui perdent la compétence de collecte. Quelques syndicats craignent le licenciement d'un bon millier de salariés des 20 OPCA qui seront en doublon ou deviendront inutiles.

La réorganisation des OPCA en OPCO va probablement provoquer une année presque blanche en 2019 par moins de financement et dans l'attente de mise en place des nouveaux dispositifs jusqu'en 2020. Cela aura des conséquences parfois graves sur de nombreux centres de formation économiquement fragilisés depuis deux ans par les baisses de financement régional. On peut même s'attendre à des fermetures de centres.

- **Création d'un Compte professionnel de la formation (CPF)** doté en Euros pour chaque salarié : c'est la mesure phare de la réforme Macron. Les heures de formations qui vont alimenter le compte de chaque salarié sera évalué à 14 € 28 de l'heure avec un plafond de 5000 €. Le coût moyen de la formation facturé pour de la formation certifiante s'élève à 42,5 € de l'heure. Par conséquent l'offre de formation finançable pour 1 salarié risque d'être assez réduite, sauf si ce salarié met la main à la poche.

- **Augmentation du nombre d'apprentis.** Depuis de nombreuses années tous les gouvernements ont marqué leur volonté d'augmenter les effectifs d'apprentis sans résultats tangibles, hormis sur les niveaux ingénieurs, les effectifs d'apprentis ont stagné voire régressé depuis dix ans et cela malgré les aides et mesures mises en place.

Cette réforme qui se veut audacieuse – le « big bang » de la formation, disent ils – va mettre en place des mesures douteuses voire scandaleuses : augmentation du temps de travail des apprentis jusqu'à 40 heures, possibilité de travailler plus tard en soirée, rupture de contrat plus facile (alors qu'on a un rapport inégal d'un adulte et d'un jeune), augmentation des aides à l'entreprise qui transforme le coût d'un apprenti proche de la nullité. Monsieur Macron va faire rêver tout les Thénardier de France qui rêvent d'exploiter de la main d'œuvre jeune, docile, et pas chère !

Cependant, on peut constater qu'aucune mesure de la réforme ne vise les jeunes sauf une et cela ne les incitera pas plus à intégrer une section en apprentissage si leur condition de travail se dégrade.

Si beaucoup de sections d'apprentissage restent à moitié vides, c'est souvent moins lié aux manques d'offres en apprentissage qu'à la difficulté de suivre une scolarité correcte par cette voie de formation, particulièrement dans les métiers difficiles comme le bâtiment ou l'agriculture.

Les CFA ne seront plus financés à l'heure-groupe en demie-section, soit 10 à 13 apprentis, mais au contrat, et cela va entraîner la fermeture des classes qui ont du mal à recruter. Cette mesure risque de frapper particulièrement les CFA en zone rurale, plus exposés à la désertification des territoires ruraux. De même, les métiers rares à faible effectifs risqueront de disparaître corps et bien. Les conséquences seront gravissimes pour les petites entreprises de ces territoires, car leur main d'œuvre va disparaître à terme.

Les branches professionnelles vont prendre en main la gestion de l'apprentissage à la place des régions qui perdent leur rôle dans la formation par la suppression de l'autorisation administrative qu'elles délivrent, parce que le gouvernement souhaite une multiplication des ouvertures de CFA plus facile et donc plus de concurrence. Pour quelle raison ? 70 % de l'apprentissage est assuré par des établissements publics, mais ce pourcentage risque de chuter si des branches professionnelles comme le pratiquent déjà la métallurgie et l'automobile développent leur propre CFA. Le risque majeur sur le long terme est que les entreprises développent leur système de formation selon leurs convenances à court et moyen termes.

Les régions et syndicats estiment que plus de 700 CFA sur la France seraient menacés de fermeture, et les 1200 CFA ruraux existant seraient particulièrement touchés.

- **Création d'un répertoire national des certifications professionnelles** géré par le futur organisme France compétence, composé des représentants des branches professionnelles, ce qui ferait perdre à l'Education nationale le monopole des créations de diplômes. On peut penser que les entreprises auront à l'avenir un rôle croissant et déterminant dans l'élaboration des diplômes, avec pour seule référence les besoins immédiats des entreprises. On mesure à tout cela que le gouvernement Macron n'a pas mené d'étude d'impact sur cette réforme parce qu'il sait qu'elle sera un désastre et va créer des milliers de chômeurs supplémentaires qui s'ajouteront à ceux produits par la fermeture des CIO. Cela répond à l'objectif ouvertement affiché de réduire la masse salariale publique.

L'autre objectif de cette réforme est de **privatiser la formation** et de faire de la formation une marchandise qui se vend, loin de toute objectif d'éducation des jeunes. On imagine que le budget de 9 milliards d'Euros environ géré par France compétence va aiguïser les appétits du secteur privé. Le secteur public de la formation moins bien armé pour faire face à un marché ultra concurrentiel, puisque la formation devient un marché, risque de faire les frais de cette réforme et sera durement frappé.

Si la tendance se poursuit beaucoup de jeunes feront à l'avenir des petits parcours scolaires chaotiques sur des formations techniques ultra spécialisées, avec des difficultés scolaires jamais surmontées et moins de capacités d'évolution. On sera loin de l'objectif d'excellence affiché ! ●

# L'École de M. Blanquer : grande cause ou grande pose ?

par Pierre Miscevic, professeur en classes préparatoires littéraires (Paris), vice-président de Racine

Il y a exactement un an, lors de la réunion de rentrée du Collectif Racine à Tours, dans une intervention que j'avais intitulée *La politique de M. Blanquer, effets d'annonce et réalités*, je m'interrogeais sur la « confiance » que l'on pouvait, à sa demande, accorder au ministre. J'avais centré cette interrogation sur quelques points mis en avant par M. Blanquer lui-même, notamment l'enseignement du latin et du grec, la justice sociale et la formation des professeurs.

Qu'en est-il un an plus tard ?

Les interventions rassurantes du ministre ne manquent pas, sous forme d'entretiens ou de lettres envoyées à toute la communauté enseignante. Le 29 septembre dernier, il a ainsi accordé au *Journal du Dimanche* un entretien consacré à l'avenir des langues anciennes au lycée, dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Je commencerai par cette question, non par corporatisme, mais bien parce que M. Blanquer lui-même en a fait, depuis sa nomination, son cheval de bataille : il n'a jamais manqué une occasion d'apparaître comme le héros du latin et du grec, au risque (risque bien calculé, peut-être ?) d'apparaître aussi, aux yeux des auto-proclamés « progressistes », comme l'incarnation de l'École de Grand-Papa. Le clivage, voire le fossé séparant les déclarations séduisantes du ministre de la réalité vécue dans les établissements scolaires, dans ce domaine, sont l'emblème de l'art du trompe-l'œil qui constitue la véritable spécialité de ce fidèle d'Emmanuel Macron.

Quelle est tout d'abord la situation actuelle, un an et demi après l'arrivée de M. Blanquer rue de Grenelle ? Le site du ministère est clair : dans les grilles horaires rien n'a changé depuis la réforme du collège due à Najat Vallaud-Belkacem, dont M. Blanquer se présente comme le négatif.

On cherchera en vain les langues anciennes, évidemment, parmi les enseignements obligatoires, où l'on verra toujours en revanche que le français a « généreusement » droit à 4h30 de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>, réduites à 4h en 3<sup>e</sup>. Le latin et le grec n'apparaissent tout simplement pas parmi les disciplines enseignées.

## Les enseignements obligatoires

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS	6 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup>			
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3h	3h	3h	3h30
Langue vivante 1	4h	3h	3h	3h
Langue vivante 2	-	2h30	2h30	2h30
Sciences de la vie et de la Terre		1h30	1h30	1h30
Sciences physiques	4h	1h30	1h30	1h30
Technologie		1h30	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	4h	3h	3h	3h
Arts plastiques	1h	1h	1h	1h
Éducation musicale	1h	1h	1h	1h

On trouvera toujours, en note, cette mention qui ne fait pas même apparaître les termes *latin* et *grec*, auxquels sont chastement substituées les *Langues et cultures de l'Antiquité* :

## Les enseignements facultatifs

Depuis la rentrée 2017, les établissements qui le souhaitent peuvent proposer à leurs élèves davantage d'enseignements facultatifs :

**Langues et cultures de l'Antiquité** en classe de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

- **Bilangues** : une deuxième langue vivante étrangère ou régionale dès la 6<sup>e</sup>

- **Langues et cultures régionales** en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

- **Langues et cultures européennes** en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>

Aucune précision quant aux horaires, qui dépendent toujours de la bonne volonté de l'administration des « établissements qui le souhaitent ». Rien n'avait en fait changé à la rentrée 2017 et rien n'a changé depuis !

Au lycée, l'horaire de « Langue et culture de l'Antiquité » est actuellement encore de 3 heures par semaine, quand il est pleinement assuré, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Dans les nouvelles grilles horaires du cycle terminal prévues pour le bac 2021 apparaît, parmi les 12 « spécialités », grâce à la *mobilisation des professeurs de langues anciennes*, une spécialité « Littérature et LCA », dont on ne sait encore comment elle sera organisée, ni ce qu'elle contiendra (4 heures en première, 6 heures en terminale). Parmi les options figurent aussi les LCA, à 3 heures hebdomadaires. Jusque là, les choses seraient plutôt rassurantes. Mais peut-on parler d'amélioration et de place privilégiée réservée aux langues anciennes, comme le clame le ministre, lorsque celles-ci vont disparaître des épreuves du baccalauréat ? M. Blanquer, qui a répondu à tout, explique qu'au contraire les langues anciennes auront un poids déterminant : « Le latin et le grec seront pris en compte dans la note de contrôle continu et seront, en plus, les deux seules options qui rapporteront des points bonus dans le nouveau baccalauréat », a-t-il expliqué. « Les points obtenus au-dessus de dix en première et terminale compteront, pour un coefficient trois, en plus du total des notes qui entrent dans le calcul final. » Voilà le latin et le grec affectés de la valorisante étiquette de « points-bonus ». Mais la question essentielle réside ailleurs encore : l'autonomie accrue des établissements scolaires laissera aux chefs d'établissement une grande latitude quant à l'offre des spécialités et des options. Entre ce qui figure sur la grille idéale — 12 spécialités, large choix d'options — et la réalité, il y aura sans aucun doute une grande différence. Et la possibilité d'étudier le latin et le grec risque bien d'être plus encore que par le passé réservée aux établissements les plus favorisés, dans les centres-villes. Je dénonçais le danger de cette École libérale, prônée par Macron comme par Fillon, il y a deux ans, lors de la présentation de nos Cent Propositions, dans une intervention outrageusement caricaturée ensuite par une presse qui aujourd'hui commence à s'en émouvoir, tel *Libération* dans son numéro du 7 septembre (« Macron ou le *new public management* de l'École »). Dans les établissements de la périphérie ou de petites villes, il faudra se contenter du menu local. On peut redouter que le latin et le grec n'y soient pas considérés comme facteurs d'émancipation sociale et ciment républicain. Mais M. Blanquer se veut là encore rassurant : « Nous allons constituer une carte au niveau de chaque académie comme au niveau national de l'implantation de ces spécialités, a répondu le ministre. Cela permettra de proposer cet enseignement non pas à chaque fois, mais souvent. »

Qu'en est-il de l'égalité de l'offre sur la totalité du territoire, du caractère national des programmes, sans lesquels l'École républicaine, déjà bien mise à mal par le ministère Vallaud-Belkacem, ne peut subsister ? Pour les élèves éloignés des lycées où sera dispensé le latin, un site Internet permettra de suivre les cours à distance. C'est ce que M. Blanquer appelle « chouchouter les élèves qui choisiront le latin ou le grec pour le bac ». ●●●

Mais il est vrai que trouver des professeurs capables d'enseigner les langues de l'antiquité — et même sa culture — sont devenus, plus encore que pour le français ou les mathématiques, perles rares, tant on a découragé les étudiants, depuis le ministère Jospin, de s'engager dans la voie des Lettres Classiques. Le Capes de Lettres Classiques n'est plus aujourd'hui qu'une option du Capes de Lettres. Les épreuves de langues y sont réduites au strict minimum : même dans ces conditions, le concours ne trouve plus preneur, comme le montrent encore cette année les résultats : 183 postes, 257 inscrits, 137 présents, 105 admissibles, 80 admis... 80 admis seulement sur 183 postes, malgré le niveau actuel du concours... Pour pallier le manque de professeurs, M. Blanquer a encore une fois la solution : la Certification complémentaire dans le « secteur disciplinaire des langues et cultures de l'Antiquité ». On croyait avoir touché le fond, il n'en était rien : la « certification » nous mène au comble de l'inimaginable et du grotesque. Qu'on juge sur pièce (arrêté ministériel du 6 mars 2018).

*Cet arrêté institue un nouveau secteur disciplinaire : langues et cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec.*

*Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins.*

*Ce nouveau secteur disciplinaire s'adresse aux enseignants du second degré et aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champs (sic) de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés et les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. (...)*

*Lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen, le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :*

*- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;*

*- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexicale, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;*

*- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;*

*- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.*

*- la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet ;*

**N.B. : ces différents points ne sont pas hiérarchisés.**

(Ouf ! Nous sommes rassurés de savoir que la connaissance de la langue qu'on sera censé enseigner n'est pas plus importante que la « connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA » !) Cette note, rappelons-le car on pourrait s'y tromper, a bien été écrite en mars 2018, alors qu'était en place un ministre qui fustige les pédagogistes et leur jargon.

Il est vrai aussi qu'il ne faut pas non plus compter sur les ESPE pour redresser la situation. Là encore, rien de nouveau dans le royaume de la pédagogie : le ministère Blanquer n'a rien changé à Ubuland, où l'endoctrinement reste de rigueur, provoquant des démissions en chaîne de la part des étudiants qui croyaient encore que la mission du professeur était d'abord celle de transmettre un savoir. « Vous n'êtes pas là pour faire du savoir-savant », s'est entendu répliquer l'une de mes anciennes khâgneuses.

Sur ce point essentiel de la formation des futurs professeurs, le ministre en restait, dans sa conférence du 29 août, à l'annonce vague d'une « réforme des ESPE », et donc à leur maintien. Mais on vient d'apprendre que dans son projet de loi « Pour une école de la confiance », qui sera dévoilé lundi prochain, les Instituts nationaux supérieurs du professorat succèderaient aux Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Le directeur de chaque institut serait nommé pour cinq ans par arrêté conjoint des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, après audition par le recteur et le président de l'université de rattachement. Que peut-on espérer de ce énième changement de façade ? Nous sommes loin de la réforme préconisée dans nos Cent Propositions, qui devait faire des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, dernier fleuron survivant de l'École de l'excellence républicaine, le vivier des futurs professeurs, ouvrant sur de nouvelles Ecoles normales supérieures où les étudiants complèteraient leur apprentissage scientifique, loin de tout matraquage idéologique. Bien au contraire, les professeurs de chaire supérieure — grade réservé aux professeurs de classes préparatoires — restent parmi l'ensemble des professeurs les seuls exclus de la promotion à la classe exceptionnelle : la punition ainsi infligée par Najat Vallaud-Belkacem à ceux qui avaient tenu Peillon en échec, n'a pas été, jusqu'à nouvel ordre et malgré de vagues annonces, levée par son successeur. Un point de détail ? Un mauvais signe très significatif plutôt, qui vient s'ajouter à tant d'autres.

A vrai dire, le ministre n'entend nullement redonner aux classes préparatoires, littéraires en particulier, ce rôle qui fut longtemps le leur : recruter les meilleurs des futurs professeurs. Les khâgneux, qui autrefois se destinaient essentiellement à l'enseignement, me disent aujourd'hui qu'ils ne veulent *surtout pas* enseigner. Comment leur donner tort, lorsqu'on sait qu'ils devraient, après être passés par les fourches caudines de l'ESPE ou de l'équivalent, affronter des classes dont ils seraient les animateurs plutôt que les professeurs, exposés à des difficultés dont il ne faut surtout pas parler, sans soutien, sans perspectives professionnelles, et pour un salaire dérisoire ? Car sur ce point, qui n'est pas le moins important, le ministre, qui prétend se soucier du pouvoir d'achat des professeurs, ménage le plus grand flou. Et la réforme des retraites qui se profile, défavorable aux fonctionnaires, le sera particulièrement pour les professeurs, qui n'auront pas de grasses primes à faire intégrer dans le calcul de leur pension.

La confiance dont M. Blanquer a fait son mot d'ordre ne saurait donc lui être accordée. Le cas particulier des langues anciennes est l'emblème de la poudre aux yeux qu'il ne cesse dans tous les domaines de lancer depuis qu'il est arrivé au ministère : ce ministre est plus dangereux encore que son prédécesseur, dans la mesure où c'est derrière le masque du défenseur de l'École de la République qu'il continue un travail de sape déjà très avancé. Les grandes causes dont il prétend être le héraut ne sont pour lui que de grandes poses, dont les élèves les moins favorisés seront une nouvelle fois les victimes. ●



Pierre Miscevic le 13 octobre 2018 lors de l'anniversaire de l'association Racine à Paris.

# RACINE : 5<sup>e</sup> anniversaire

Paris, 13 octobre 2018

## ALLOCUTION CONCLUSIVE

par Alain Avello, président de Racine

Merci Daniel et Régis, merci Stéphanie, Frédéric et Pierre,

Merci à vous tous d'avoir dépeint avec tant de précision et de perspicacité le sombre tableau des réformes conduites par Jean-Michel Blanquer, l'actuel ministre de l'Éducation nationale.

De quoi Blanquer est-il le nom ? à quoi pourrait-il laisser son nom ?

L'histoire des politiques scolaires fournit d'autres exemples de ministres-fossoyeurs : Lionel Jospin, par exemple, qui, un peu moins de 10 ans avant de prendre la tête d'un gouvernement prétendument « socialiste » de cohabitation, lequel aura d'ailleurs mené plus de privatisations qu'aucun autre, occupa, et pour le pire, la rue de Grenelle. « Jospin », ce nom renvoie ceux qui connaissent l'histoire de notre système éducatif à la funeste loi d'orientation et de programmation de 1989, qui imposa l'inepte théorie de « l'élève au centre du système comme référent de la culture commune », formule chimiquement pure du pédagogisme, lequel se trouva du même coup institutionnalisé avec la création de ses temples, les IUFM, rebaptisés depuis ESPE, et de ses prêtres, les formateurs tout puissants qui y officient depuis.

« L'élève au centre du système comme référent de la culture commune »... Mesure-t-on bien ce que cela signifie et les effets dévastateurs qu'allaient entraîner un tel dogme ?

On érigeait en principe que le savoir que les maîtres avaient jusque-là pour mission de transmettre, et qu'ils avaient eux-mêmes reçu de leurs propres maîtres, que le savoir véritable, donc, cessait d'être le « référent de la culture commune », et qu'en conséquence, il ne s'agissait plus de prétendre le transmettre à l'élève, ni même de chercher à élever celui-ci au dessus de ses propres références culturelles, mais que c'étaient elles, désormais, la norme même du savoir...

La loi Jospin de 89 porta, on le mesure à présent, un coup mortel à la transmission du savoir par l'École, dont les conséquences furent bien entendu dévastatrices !

Eh bien, pour en revenir au présent, et donc à Jean-Michel Blanquer, je prédis que, si rien n'arrête les réformes qu'il a entreprises, si rien n'entrave celles qu'il compte mettre en œuvre, si les effets de communication et l'enfumage dans lesquels il excelle continuent d'opérer, le laissant poursuivre son œuvre de destruction sans que grand monde, à part nous, ne s'en émeuve, son nom sera, d'ici quelques années, d'aussi sinistre mémoire que celui de Lionel Jospin !

Dévalorisation sans précédent de la fonction enseignante, paupérisation considérable de la voie professionnelle, poursuite de la destruction de la culture humaniste, voilà ce à quoi, entre autres choses, Blanquer laissera son nom – nos différents intervenants en ont éloquentement parlé.

Mais, au sombre tableau que vous avez chacun dépeint, une ombre, qui n'est pas la moindre, est encore à ajouter ; et elle démontrera que l'entreprise de sape et de destruction menée par l'actuel ministre n'épargne décidément pas grand chose : il s'agit de la catastrophique réforme du Baccalauréat, et donc du lycée, qui est d'ores et déjà enclenchée, puisqu'elle s'applique depuis la rentrée scolaire de septembre à la classe de Seconde, s'appliquera dès la rentrée prochaine à la classe de Première, puis l'année suivante à la classe terminale, le nouveau Bac version Jean-Michel Blanquer devant entrer en application à partir de la session 2021.

Pour planter le décor, j'ai coutume d'expliquer que cette réforme du lycée se situe dans l'exact prolongement de la réforme Vallaud-Belkacem du collège, même si, communication toujours et encore, le ministre a feint de détricoter ladite réforme, du fait de la très large et légitime contestation qu'elle soulevait.

Vous avez aimé, Mesdames, Messieurs, ce que Vallaud-Belkacem a fait du collège, eh bien vous adorerez ce que Blanquer s'appête à faire du lycée !

D'ailleurs, le principal inspirateur de cette réforme du lycée et du Bac s'appelle Pierre Mathiot, un « socialiste » – comme Jospin, tenez ! –, lequel fut de surcroît le « délégué ministériel au parcours d'excellence » – vraiment ? – de Najat Vallaud-Belkacem !...

Nul étonnement dès lors à ce que le sort réservé au lycée par le rapport que Pierre Mathiot a remis au ministre au mois de janvier dernier, réponde aux mêmes logiques et poursuive les mêmes objectifs que la réforme du collège de 2016 ; nul étonnement à constater que ce rapport Mathiot qui a très largement inspiré la réforme en cours soit de part en part sous-tendu par l'idéologie des « compétences » minimales, au détriment de l'ambition de transmettre des savoirs ; nul étonnement qu'il participe de la même fuite en avant vers le mirage de l'interdisciplinarité et vers l'individualisation des parcours, ce qui sert de justification pour revoir à la baisse les horaires disciplinaires et, donc, le niveau d'exigence.

La réforme Blanquer du Baccalauréat organise donc la disparition des filières (L, ES, S), au profit d'un choix de « matières » qu'il appartiendra à l'élève de faire et de combiner selon ses appétences individuelles, matières qui de surcroît ne seront pas également proposées dans tous les établissements – cela privera les élèves des chances égales de réussite dans une voie clairement choisie. Elle réduit le nombre d'épreuves terminales au profit du contrôle continu (40% de la note globale) – cela entraînera d'inévitables ruptures d'égalité entre les candidats et nourrira la suspicion de ce qu'un Bac n'a pas même valeur selon l'établissement d'origine. Elle institue un « grand oral » sur le modèle des TPE (travaux personnels encadrés), sans que ceux-ci, institués en 2000 par Claude Allègre, n'aient jamais été vraiment audités, alors qu'ils accentuent eux aussi les inégalités d'origine, révélées en l'espèce par l'aisance à l'oral, auquel les candidats sont livrés dans la plus grande impréparation, cela ne peut que renforcer l'arbitraire dans l'évaluation.

On comprend bien ce qui inspire la réforme : réduire les coûts d'organisation et de gestion – certes importants – du Bac actuel. On perçoit tout aussi bien la tactique : tirer prétexte de sa dévalorisation pour en organiser la dilution. Mais on mesure surtout que cette réforme ira à l'encontre de la revalorisation, pourtant nécessaire, de l'examen, comme de l'égalité – entre les candidats, quelle que soit leur origine sociale ou géographique – qu'il doit pourtant garantir, et à l'encontre donc de l'intérêt même des élèves.

Certes au cours des 30 dernières années, le Bac s'est trouvé progressivement dévalorisé, au point d'être vidé d'une bonne part de sa substance, aussi bien envisagée sous l'angle du niveau d'exigence que sous celui des contenus enseignés. ●●●

Cette dévalorisation du Bac, laquelle, une nouvelle fois, est largement imputable à la réforme Jospin de 1989, a notamment répondu au souci de « démocratiser » le lycée et l'accès à l'enseignement supérieur : l'intention – mais « l'enfer n'est-il pas pavé des meilleurs intentions » ? – était sans doute de rendre le système plus égalitaire, mais la dévalorisation continue de l'examen révèle qu'on a commis un contresens magistral sur l'égalité, exactement le même qui avait présidé, dans les années 70, à l'institution du « collège unique ».

Quelle est donc la valeur d'un examen que 88% des candidats obtiennent ? – il semble que poser cette question, ce soit déjà y répondre.

On a souvent rapporté cette pseudo-démocratisation procédant d'un contresens total sur l'égalité, à l'objectif qu'avait formulé Jean-Pierre Chevènement, lorsqu'il était à la tête du ministère, au début des années 80, celui de conduire 80% d'une classe d'âge « au niveau du Baccalauréat ». Notez simplement que dans l'esprit de Chevènement qui comprenait quelque chose à l'égalité républicaine, lui, il ne s'est jamais agi de donner le Bac à la quasi-totalité des candidats, mais de les conduire du moins à un niveau équivalent, et dans le contexte de surcroît où l'on instituait le Bac professionnel. Et pourtant, les ministres qui ont suivi se sont employés à effondrer le niveau d'exigence de l'examen pour répondre à l'objectif de le donner à plus de 80% d'une classe d'âge...

Sous prétexte de l'effondrement des contenus et de la constante révision à la baisse des exigences qu'ont provoqué et amplifié l'ensemble des politiques scolaires menées depuis les années 80, sous prétexte de « revaloriser » un Bac, déjà très largement atteint dans sa substance et dans son contenu l'actuel ministre s'apprête aujourd'hui à en détruire la forme, intrinsèquement républicaine pourtant, d'examen terminal, anonyme, et national.

Et, rapporté à la place centrale de l'examen dans l'architecture d'ensemble de l'École républicaine, c'est, et je pèse mes mots, un véritable crime de lèse-République qu'on commet en le détruisant jusque dans sa forme, après en avoir effondré le contenu !

De toute évidence, le Baccalauréat doit demeurer un examen terminal, marquant ainsi l'achèvement des études secondaires et constituant le premier grade universitaire (ce qu'il est depuis sa création, en 1808) et doit à ce titre constituer un palier d'orientation et de sélection juste ; il doit demeurer anonyme, ce qui est la garantie que rien d'arbitraire n'entre dans la notation ; et doit demeurer un examen national, ce qui intrinsèquement correspond à l'exigence d'égalité républicaine !

Au lieu de le détruire jusque dans sa forme, il fallait bien au contraire redonner au Bac de la substance : en réaffirmant les cadres disciplinaires qui délimitent des domaines précis du savoir où sa transmission peut s'opérer, ce qui exige la suppression de tous les pseudo-enseignements pluridisciplinaires, en dotant les disciplines d'horaires suffisants, et en respcifiant les séries, voies de spécialisation et d'orientation vers l'enseignement supérieur... – en somme, tout l'inverse de ce que met en œuvre la réforme en cours !

La suppression des séries, c'est notamment et vous me permettez, en tant que professeur de philosophie de le déplorer tout particulièrement, la destruction de l'ancienne classe de philosophie. En toute franchise, je n'aurais pas cru devoir assister à pareille dilapidation, à pareil saccage au cours de ma carrière !

Blanquer c'est donc, en plus de tout ce qu'ont désigné tout au long de cette conférence nos différents intervenants, la destruction pure et simple du Baccalauréat, premier grade universitaire, qui constituait depuis sa création la clef-de-voute de notre système national d'enseignement : ce sont donc

Plus de deux siècles d'héritage qu'on dilapide et une époque qui avait fait l'excellence de notre système d'enseignement qu'on finit d'enterrer.

Mais que disent, dans ces conditions, nos adversaires politiques qui s'inscrivent eux aussi dans l'opposition au gouvernement auquel appartient l'actuel ministre de l'Education nationale, ce gouvernement dont il est même, à en croire le discours dominant qui irrigue une bonne part de l'opinion, un ministre reconnu pour ses compétences, admiré pour sa détermination à réformer, bref une « star », comme l'ont désigné avec complaisance plusieurs médias ?

Chez LR, on ne dit rien ou pas grand-chose, tant, en matière scolaire aussi, ces réformes menées par l'actuel gouvernement, on aurait tant aimé les faire à sa place, et à l'identique ! Jean-Michel Blanquer n'était-il pas d'ailleurs n°2 du ministère sous des gouvernements LR, et le programme présidentiel de François Fillon ne réservait-il pas peu ou prou le même sort au Baccalauréat ?

D'autres nous ont sidéré par la naïveté avec laquelle ils considèrent la politique du ministre : quelle naïveté en effet, quelle ignorance des dossiers et des enjeux, quelle cécité face à la réalité de ce qui se trame que de voir dans cette politique une « victoire idéologique », comme l'avait martelé, lors du lancement de son « forum » dédié à l'École, un parti politique qu'on avait un temps cru de gouvernement, mais qui est devenu, dans l'intervalle nous séparant de la dernière élection présidentielle, un simple lobby anti-immigration !

Clairement, nous faisons la différence, de par notre lucidité et la justesse de nos analyses critiques !

Concernant les organisations internes à l'Education nationale, comme, par exemple, la FCPE, principale fédération de parents d'élèves de l'enseignement public, comme à l'habitude, elle soutient et encourage les pires des réformes, celle du Bac ne faisant pas exception : ainsi s'est-elle explicitement prononcée en faveur d'un allègement de l'examen terminal, lequel serait « source de stress », au profit du contrôle continu et a-t-elle simplement regretté que la réforme ne soit pas aussi étendue au Bac technologique.

C'est pourquoi, alors que se tiennent depuis hier, et également aujourd'hui, les élections des représentants des parents d'élèves des écoles, collèges et lycée – il va sans dire que nous avons publiquement appelé à ce qu'aucune voix ne se porte sur cette organisation !

Et je saisis l'occasion de cette conférence pour réitérer cet appel : parents, n'écrivez pas de représentants FCPE, car cette organisation est coresponsable de la situation catastrophique dans laquelle se trouve aujourd'hui l'École de la République !

Nous sommes également résolus à faire entendre notre voix à l'occasion des prochaines élections professionnelles de l'Education nationale qui se tiendront du 29 novembre au 6 décembre prochains.

Cette voix qui est la nôtre, je le redis, ne manque pas de porter, parce que nos positionnements assis sur un véritable travail de fond, suscitent le respect parmi les professionnels de l'éducation ou, à défaut, le débat, ce qui en soi est déjà une victoire !

Aussi ne manquerons-nous pas de peser sur ces très prochaines élections professionnelles, comme nous avons pesé sur les précédentes, en 2014 ; cela avait d'ailleurs largement été reconnu à l'époque par la presse, comme par la ministre d'alors, interrogée en direct sur France 3 au sujet de notre influence – les deux syndicats que nous avions soutenus, l'un plutôt de gauche, l'autre plutôt de droite, furent justement les deux organisations connaissant une progression sensible lors de ces élections.

Nous saurons, au mois de novembre, faire une nouvelle fois la part des choses, et le faire savoir, entre les organisations syndicales qui, dans le cadre du Conseil Supérieur de ●●●

l'Éducation notamment, se montrent favorables ou au contraire s'opposent à la politique du ministre.

Nous dénoncerons les turpitudes des syndicats qui, sous prétexte de s'inscrire dans une démarche « réformatrice », approuvent les réformes en cours, aussi délétables soient-elles, comme celle du Bac, ou qui, de façon plus retorse encore, s'abstiennent, après s'être soigneusement assurés de ce que leur abstention ne ferait aucunement obstacle aux votes, procédé dont est coutumier le syndicat majoritaire dans le second degré, soucieux de ne pas contrarier sa base.

Et nous appellerons naturellement nos collègues à voter pour les seuls syndicats qui auront explicitement formulé leur opposition à l'égard de la politique actuellement conduite !

Je l'ai dit à plusieurs reprises, l'ensemble de nos positionnements sont articulés à des conceptions claires de ce que doit être l'École de la République, conceptions qui orientent bien sûr le travail programmatique que j'évoquais lors de mon propos introductif.

Ainsi, je souhaiterais pour terminer rappeler nos principales perspectives en vue de la refondation et de la reconstruction de notre système scolaire.

D'abord, nous voulons une École de l'égalité, de l'égalité bien comprise, cela va sans dire, c'est-à-dire d'abord de l'égalité des chances, ce qui passe par une transmission exigeante des savoirs, tout particulièrement en direction des enfants les moins favorisés, car c'est eux, surtout, qui ont tout à attendre de l'École et auxquels l'École doit garantir des chances d'émancipation et de progression sociales.

L'égalité bien comprise, c'est-à-dire, l'égalité républicaine, c'est donc l'émulation par l'exigence qui donne le sens de l'effort et permet de s'élever par son mérite, en parvenant pour les meilleurs qui sont aussi les plus méritants à se distinguer des autres : l'égalité véritable, ce n'est au fond rien d'autre que la méritocratie républicaine, principe que nous assumons sans réserve : ce qu'en une formule souvent citée, Paul Langevin désignait comme « la sélection des meilleurs par la promotion de tous », voilà très précisément ce qu'il appartient à l'École de la République de réaliser !

Nous voulons donc tout autant une École de la transmission, de la transmission effective des savoirs. Donner beaucoup à chacun, au titre de l'égalité des chances, cela consiste d'abord à transmettre sans faillir, à commencer par les savoirs fondamentaux. Transmettre le savoir, à commencer par les savoirs fondamentaux, c'est, en premier lieu, la fonction essentielle de l'école primaire, et tout particulièrement de l'école élémentaire : elle doit transmettre les éléments de toute instruction, sans lesquels aucune réussite n'est possible.

Plus aucun enfant en effet ne doit sortir de l'école primaire sans maîtriser la lecture et l'écriture, sans savoir se repérer dans l'espace et le temps, ou sans savoir compter et calculer. L'enseignement primaire devra donc être profondément réformé afin de le recentrer sur ses missions essentielles, en redéfinissant les contenus enseignés comme les méthodes d'enseignement, considération prise de l'ordre des priorités : il est tout particulièrement nécessaire de consacrer à l'école primaire la moitié du temps d'enseignement au français. Ainsi l'École commencera-t-elle aussi, dès le primaire, à transmettre une culture commune, laquelle est d'abord fondée sur ce bien commun qu'est la langue française, et pourra-t-elle devenir ce « creuset républicain » où se construit l'appartenance de tous à la nation et où des chances égales peuvent être données à chacun.

Car l'École que nous voulons, c'est aussi une École de l'assimilation républicaine, une École qui assimile pleinement chaque enfant, chaque jeune, quelles que soient ses origines, à la seule communauté qui vaille : la communauté nationale. C'est pourquoi, outre la transmission d'une culture commune qui permette à chacun de se reconnaître comme pleinement français, et à tous d'aimer la France, sommes-nous favorables,

à l'école primaire et au collège, au port d'un vêtement uniforme, ce qui ne relève d'aucun passéisme : un tel vêtement, dont l'aspect devra répondre au goût contemporain et être adapté aux usages scolaires, se justifie à plusieurs titres relativement aux enjeux de notre époque : il contribuera largement à résoudre les problèmes que posent les manifestations d'appartenance à telle ou telle communauté, à telle ou telle religion ; il estompera les différences d'origines sociales qu'il appartient à l'École de transcender, et qui se signalent souvent par la tenue vestimentaire ; il contribuera à recentrer l'attention des élèves, trop souvent détournée par l'insignifiant, la mode notamment, en les reconduisant à l'essentiel : leur progression dans l'acquisition des connaissances, le goût de l'étude et le sens de l'effort.

L'École que nous voulons, c'est également, bien sûr, une École du respect de tous envers chacun, et de l'autorité juste, sans lesquelles d'ailleurs aucune vie en société n'est possible. Pour que l'École renoue en effet avec ses missions essentielles, il est nécessaire en premier lieu que les enseignants soient rétablis dans leur fonction de maîtres, ce dont dépend l'autorité dont ils sont investis et qu'il leur appartient d'incarner. L'autorité qui doit être distinguée de la sanction, est bien plutôt ce qui inspire naturellement le respect, et le respect qu'inspire le maître tient d'abord à ses compétences. C'est cela qui le légitime dans sa fonction, dont il importe qu'il ait et garde une haute idée, tant les missions qu'il exerce dans le cadre d'un service organique de la République, l'École, sont non seulement d'intérêt général, mais engagent l'avenir de la nation, en instituant le citoyen ! La formation des maîtres doit à ce titre renouer avec le bon sens qui tient d'abord à cette évidence : l'élève n'est nullement l'égal du maître, entre l'un et l'autre une salutaire asymétrie existe, car elle est la condition de la transmission du savoir ; et le maître n'est nullement l'égal de l'élève, car il est celui qui détient un savoir, celui qui sait et qui transmet ce savoir à l'élève qui, lui, ne sait pas encore et qui est à l'École pour apprendre. ●●●



Alain Avello, président de Racine, conclut la conférence du 13 octobre 2018 à Paris.

Le maître n'est ni un « accompagnateur vers le savoir », ni un « éducateur », il n'a pas à nouer de rapports de camaraderie avec ses élèves, mais doit maintenir une distance, la verticalité d'un rapport à l'élève. C'est en effet à cette condition que l'instituteur, comme l'on disait encore récemment, ou le professeur, celui qui est reconnu comme compétent en un domaine particulier, est pleinement un maître dont l'autorité indiscutée inspire naturellement le respect.

Mais l'accomplissement par les maîtres de leurs nobles missions suppose la sanctuarisation des établissements scolaires, lieux dédiés à la transmission du savoir, et où ne saurait donc être tolérée la moindre « incivilité » ni, *a fortiori*, rien de ce qui pourrait menacer la sécurité des élèves comme des personnels. Les tensions, les conflits, communautaires notamment, qui s'expriment bien souvent à travers la délinquance ordinaire etminent notre société ne sauraient avoir de place à l'Ecole, laquelle doit être le lieu par excellence de la paix sociale ! Or, pour que tel soit effectivement le cas, il est nécessaire que prévalent absolument l'exigence de laïcité, celle de neutralité et celle de sécurité des personnes comme des biens.

La laïcité doit en effet pleinement prévaloir, ce à quoi le port d'un vêtement uniforme contribuera, car elle est un principe d'apaisement et une condition de pacification sociale, quand les manifestations d'appartenance religieuse ou les tentations prosélytes divisent et menacent l'unité de la nation. La neutralité, idéologique en tout premier lieu, doit être elle aussi la norme commune dans les établissements, où aucun intérêt partisan ne saurait avoir droit de cité, car cela contrevient à la mission d'intérêt général qui est celle de l'Ecole. La sécurité enfin doit être dans l'enceinte des établissements, comme à leurs abords, strictement garantie, par la mise en place de dispositifs adéquats, par des mesures coercitives lorsque cela est nécessaire, et, lorsqu'il y a lieu, par des sanctions effectivement appliquées.

Telles sont donc les conditions impératives pour que les établissements scolaires, trop souvent gangrenés par les incivilités, la délinquance et la violence ordinaires, deviennent ces lieux où s'effectue pleinement la transmission du savoir qui émancipe et élève socialement.

L'Ecole que nous voulons est enfin une Ecole de la sélection juste et de l'orientation positive. Elle se doit à ce titre de proposer à chacun, selon ses aptitudes et ses goûts, des voies permettant de s'accomplir, en trouvant du sens, des raisons d'épanouissement personnel et des motifs de reconnaissance sociale. Ce sont là les conditions pour que l'orientation des uns et des autres se fasse de façon raisonnée, et pour que la nécessaire sélection entre ceux qui poursuivront des études longues et ceux qui s'orienteront vers des métiers plus manuels et techniques, ne soit vécue par personne comme un échec ou une relégation. L'une des principales exigences est ici la revalorisation effective de la voie professionnelle qui ne doit plus être choisie par défaut : l'impératif est de revaloriser l'apprentissage qui doit faire, et sans nul doute précéder, l'objet d'un choix pleinement volontaire et positif, ce qui ne pourra être le cas qu'à partir du moment où cette filière sera absolument qualifiante, où les apprentis comme les employeurs y trouveront les uns et les autres leur compte ; c'est chose réaliste, du fait des débouchés qui incontestablement existent. C'est de surcroît ce que doit viser une volonté politique qui, à juste titre, ne consent pas à la mort progressive de notre artisanat, de nos commerces et de notre industrie.

De façon plus générale, c'est donc à une grande réforme du système scolaire et d'enseignement supérieur, le refondant sur la pratique de l'orientation positive et de la sélection juste, qu'il faudra procéder.

Lorsqu'aucune sélection n'est opérée, ce qui est singulièrement le cas au collège et dans certaines filières universitaires, c'est, conséquences inévitables, à la massification, à l'abaissement du niveau, à la dévalorisation des diplômes qu'on assiste. Il faudra ainsi procéder à la suppression progressive du « collège unique » qui, sous prétexte de (fausset) « démocratiser » le collège, a fait triompher la médiocrité et produit un échec scolaire massif. Il faudra réintroduire, dès le premier cycle du secondaire, un palier de sélection juste, permettant notamment, cette voie étant effectivement revalorisée, l'apprentissage dès 14 ans, et ce, bien sûr, sans qu'à cet âge, il ne s'agisse pour autant d'enfermer quiconque dans un choix définitif : il faudra à cet égard promouvoir l'alternance, et par ailleurs mettre en place un système cohérent de passerelles. Par ailleurs, cette orientation ne sera juste que si, bien évidemment, elle trouve sa justification par les aptitudes et les goûts effectivement manifestées par les adolescents, outre qu'elle supposera que soient données en amont des chances égales à tous : on perçoit la cohérence de l'ensemble de nos perspectives.

Aux niveaux supérieurs des études, il faudra, c'est également un impératif, et ceci dans le bien des étudiants, et de leurs familles, introduire de la sélection à l'université : à l'exception de certaines filières par nature sélectives, comme la médecine, le drame de l'université aussi, c'est la massification. Battant en brèche toute sélection, on laisse s'engager dans de nombreuses filières pléthore d'étudiants en les condamnant à l'échec ou, ce qui revient au même, à décrocher des diplômes sans réelle valeur. Eh bien, quitte à provoquer une petite « révolution culturelle », et ceci dans l'intérêt donc des étudiants qui doivent cesser d'être abusés quant aux débouchés réels des études qu'ils poursuivent, il faudra instaurer, ici aussi, des paliers de sélection juste.

La méritocratie doit aussi prévaloir dans l'ensemble des filières universitaires, ce qui passe par un rétablissement et une revalorisation des bourses au mérite, puisque les plus méritants des étudiants doivent évidemment bénéficier du soutien de l'Etat pour la poursuite de leurs études.

Enfin, dans un souci là encore de l'excellence qui doit tirer vers le haut l'ensemble des étudiants, il faudra préserver les spécificités de l'Université et des grandes écoles, ce qui suppose d'abord et inconditionnellement de défendre les classes préparatoires qui constituent le lieu par excellence de la méritocratie républicaine, et doivent partant être érigées en modèle pour la reconstruction de notre système d'enseignement.

Ces perspectives, je le crois, nous le croyons, outre qu'elles sont de simple bon sens, dessinent une ambition pleinement républicaine pour l'Ecole ! Elles devront de toute évidence orienter le grand plan de sauvetage, de refondation et de reconstruction de notre système d'enseignement qui lui permettra de renouer avec sa mission d'instruction, dans l'intérêt des enfants et des jeunes que la nation lui confie, et dans celui de la nation toute entière.

Vouloir le meilleur pour la France, c'est vouloir le meilleur pour son Ecole, ce pourquoi Racine, le rassemblement des enseignants patriotes que je préside, s'engage depuis un an maintenant aux côtés du mouvement Les Patriotes, dont nous allons avoir à présent le plaisir d'entendre le président, Florian Philippot, que je sais très sensible aux questions que nous avons abordées tout au long de cette conférence.

Merci à vous tous d'avoir participé à cet événement-anniversaire.

Vive l'Ecole de la République !

Vive la République, et vive la France ! ●

# DISCOURS DE CLÔTURE

Par **Florian Philippot**

Député français au Parlement européen  
Président des Patriotes

*Paris, 13 octobre 2018*



Chers amis,

Participer à cet anniversaire de l'association Racine est pour moi un grand bonheur. Je suis fier de tout le travail accompli depuis cinq ans au service de l'école de la République. Je suis fier des thèmes débattus, des propositions faites, des idées avancées. Et, plus que jamais, je crois ce travail indispensable au débat public dans notre pays.

Malheureusement, les menaces qui pèsent sur l'école ne font que s'aggraver. D'abord, l'influence des théories néfastes qui règnent au ministère de l'Éducation nationale continue à se faire sentir. Oh ! Blanquer peut bien faire un peu d'enfumage avec des promesses jetées en l'air de temps en temps, il suffit de regarder ce qu'il fait pour voir que rien n'a changé depuis la période où Najat Vallaud-Belkacem était elle-même ministre. La réforme du bac sera une étape de plus dans la destruction progressive de cet examen et de l'exigence qu'il demandait autrefois. Parcoursup n'est que le petit frère d'APB et semble laisser encore plus de lycéens dans l'angoisse, l'incertitude et les amener à faire des choix par défaut loin de ce qu'ils souhaitent ou de ce qu'ils seraient le plus aptes à faire. La désastreuse réforme du collège est toujours en place et va continuer à produire ses effets. Quant au primaire, si les classes de CP de certains quartiers sont dédoublées, ailleurs, des classes, voire des écoles entières ferment, et rien n'est fait pour améliorer sérieusement les compétences en lecture, en écriture et en calcul des élèves. C'est pourtant la seule chose qui compte et qui devrait préoccuper le ministère.

Ne parlons pas de revaloriser le statut des enseignants, avec l'austérité imposée par Bruxelles, on sait bien qu'il n'en est pas question ! C'est dramatique car les difficultés de recrutement sont de plus en plus fortes, et pas seulement pour des questions de rémunération. Il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir d'un pays lorsque le métier de professeur n'y fait plus partie des professions attractives...

Mais le gouvernement – si tant est qu'il y ait encore un gouvernement dans ce pays – se satisfait de mesurées ridicules. Le téléphone est interdit en classe ? La belle affaire ! La grande majorité des

établissements avaient déjà pris des mesures similaires. Voilà typiquement une loi-gadget qui ne changera rien d'important ni pour les élèves ni pour les enseignants.

Alors que le cœur de la mission de l'école mériterait à lui seul une tout autre politique et une tout autre ambition, un sujet d'inquiétude supplémentaire est venu ces jours-ci sur le devant de la scène. Je veux parler bien sûr du rapport sur les problèmes liés au communautarisme et à la laïcité.

Il s'agit d'un problème très grave pour l'ensemble de notre société. Comment imaginer que des enfants qui refusent de se plier aux règles les plus ordinaires de la vie commune, qui s'indignent de la couleur du mobilier, refusent le contact avec leurs camarades de l'autre sexe, contestent le contenu de certains enseignements...puissent devenir un jour des citoyens français parfaitement républicains et décidés à défendre les valeurs de la France ? De petite compromission en petite compromission, les gouvernements et les pouvoirs locaux successifs ont fini par créer une situation ingérable devant laquelle les enseignants se sentent livrés à eux-mêmes.

Aujourd'hui, la reprise en mains des quartiers où la République n'est plus chez elle est le défi majeur auquel nous sommes confrontés. Et l'école est un lieu particulier pour ce défi. Car l'école doit à la fois imposer des règles strictes, en particulier tout ce qui concerne la laïcité, et former les futurs citoyens à être des Français comme les autres, avec les autres, sans que des communautés plus ou moins hostiles entre elles se constituent au sein de notre République indivisible. Mais l'école doit aussi offrir une promesse d'avenir aux élèves. Il ne s'agit pas de les formater, il faut les former à être des individus libres, autonomes, maîtrisant les savoirs indispensables à l'honnête homme.

Il faut une laïcité stricte, sans compromis. L'école de la République a des règles qui doivent être absolument maintenues, à tous les niveaux. Il ne faut plus céder à la moindre revendication communautariste car on sait désormais que, dès l'une est acceptée, la suivante fait surface. La République respecte toutes les croyances mais ne peut pas admettre qu'elles fassent naître des divisions entre ses enfants. ●●●

Rappelons-nous du temps de la IIIe République, lorsque les instituteurs devaient convaincre les ouvriers et les paysans d'envoyer leurs enfants le plus longtemps possible à l'école alors que les mettre au travail rémunéré au plus tôt semblait souvent la meilleure solution pour les familles pauvres. À cette époque-là, les instituteurs étaient surnommés les « hussards noirs de la République ».

Ce dont la France a besoin aujourd'hui, c'est d'une nouvelle génération de hussards noirs courageux. Mais elle doit les protéger et les soutenir dans leur action, ce qu'elle ne fait hélas plus. Les enseignants dévoués existent, c'est le cas de ceux qui sont ici et nous en connaissons tous. L'État doit adopter les mesures nécessaires pour les aider. Non seulement par des mesures financières mais aussi par le soutien de la hiérarchie et une politique de sécurité rétablissant enfin la sérénité dans les établissements scolaires.

La lutte contre le communautarisme ne doit pas faire oublier la mission première de l'école : instruire. L'apprentissage du français doit être la priorité absolue en primaire. Que les élèves apprennent des langues vivantes au cours de leur cursus, oui, bien sûr, et pourquoi pas l'arabe, langue internationale avec de nombreux locuteurs. Mais il faut sortir de la logique perverse des langues dites d'origine.

Au départ, dans les années 70, on a mis en place les « enseignements des langues et cultures d'origine » à destination des enfants des immigrés car on considérait que ces immigrés et leurs familles repartiraient un jour dans leur pays d'origine et que leurs enfants devraient pouvoir s'y intégrer. Ce n'est pas ce qui s'est passé, nous le savons. Aujourd'hui, ces enseignements ne se justifient donc plus. L'enseignement de l'arabe doit être considéré comme l'enseignement de n'importe quelle autre langue étrangère. Et l'école primaire doit se concentrer avant tout sur la maîtrise de la langue française. Car, lorsqu'on a bien appris la grammaire du français et la logique du langage, c'est plus facile d'apprendre d'autres langues. À vouloir tout étudier en même temps, et avec de mauvaises méthodes d'apprentissage, on finit avec des élèves qui sortent du lycée en faisant toujours les mêmes monstrueuses fautes de langue, en français, en anglais, ou dans toute autre langage.

L'orientation est aussi un chantier important à prévoir. Les déboires de Parcoursup et avant lui d'APB montrent que construire son avenir est très compliqué pour les lycéens et peut se finir par une injustice flagrante : un tirage au sort sur APB, une affectation absurde (ou pas d'affectation du tout) sur Parcoursup. L'école doit ouvrir des perspectives pour les élèves et permettre y compris à ceux dont les parents ne connaissent pas le système de réussir leurs études. Le choix des études supérieures doit être mieux éclairé.

Notre école doit valoriser le mérite et le travail, récompenser les efforts de chacun, permettre à tous de s'insérer dans la société.

En ne le faisant pas, elle laisse le champ libre aux communautaristes et aux islamistes. L'école doit devenir le lieu où les jeunes construisent leur avenir grâce au savoir qu'on leur transmet. Elle doit être exigeante. C'est là le secret. On a cru créer l'égalité en renonçant à l'exigence : on n'a fait que multiplier les inégalités.

Pour que les élèves ne se sentent pas floués par l'école et qu'elle redevienne une chance pour tous, il est nécessaire qu'elle exige le meilleur de chacun et qu'elle propose le meilleur à chacun.

L'objectif doit être clair : lire, écrire, compter à la fin du primaire et une solide culture générale à la fin du secondaire, permettant non seulement une orientation professionnelle adéquate mais aussi une réflexion politique digne du citoyen d'un régime démocratique. Ne l'oublions pas : la souveraineté du peuple, c'est celle des citoyens. Pour la qualité du débat public et de la démocratie, il est vital que l'école donne à tous les connaissances et les outils appropriés.

Alors oui, les défis qui attendent l'école sont immenses. Mais nous savons dans quelle direction nous devons aller. Nous avons besoin de les préparer et c'est ce à quoi travaille l'association Racine. C'est pourquoi je vous remercie tous encore une fois de votre implication. Et j'attends avec impatience vos prochains travaux !

Vive l'école de la République ! vive la France ! ●



Florian Philippot clôture la conférence organisée par Racine le 13 octobre 2018 à Paris.



POUR EN

LA DELINQUANCE



**FINIR AVEC**

**SCOLAIRE**

# « #PASDEVAGUE(S) », OU QUAND LA PAROLE DES ENSEIGNANTS SE LIBERE...

par Alain Avello, président de Racine



Cela aura agi comme un détonateur : cette scène, filmée par le téléphone portable d'un autre élève, et très largement diffusée sur internet, où l'on voit un collégien braquer une arme vers une enseignante, en pleine salle de cours, tout en lui intimant l'ordre de le noter « présent ».

S'en est suivie une véritable libération de la parole, principalement sur le réseau social Twitter, où le mot-dièse #PasDeVague s'est fait le point de convergence de multiples témoignages. De très nombreux enseignants, ayant fini parfois par quitter le métier, la fameuse « sécurité de l'emploi » ne rendant pas totalement supportable d'aller travailler « la peur au ventre », se sont mis alors à rapporter ce qu'ils ont subi ou continuent de subir, parfois au quotidien, dans leurs établissements respectifs : injures, intimidations, menaces, parfois physiques, coups aussi, quoique plus rarement, mais sans que ce soit pour autant exceptionnel, de la part d'élèves ou, même, de parents, toutes choses étant dans beaucoup d'établissements à ce point normalisées qu'il y est bien sûr devenu impossible d'y enseigner et qu'on se soucie surtout d'éviter un incident plus grave, quitte à relever sans cesse l'échelle de la gravité : on compose, on contient, on fait front, du mieux que l'on peut, la lassitude le dispute au fatalisme, le renoncement au dépit.

On comprend aisément, dans ces conditions, le nombre d'arrêts maladie, le nombre de dépressions aussi. On comprend tout autant la crise des vocations, beaucoup de jeunes diplômés, avec pourtant des compétences disciplinaires certaines et un goût prononcé pour leur matière, se détournent du métier pour ne pas avoir à connaître ces conditions de travail impossibles qui leur interdiront d'accéder à une véritable estime d'eux-mêmes par l'exercice d'une mission dont ils auraient tant aimé pourtant qu'elle soit la leur : lauréats de concours souvent exigeants, ils savent qu'ils risquent de se retrouver dans l'incapacité de transmettre le moindre savoir, tant la « gestion de classes » où domineront les conduites inadaptes le leur interdira.

Certes, ces « établissements sensibles » comme pudiquement on les désigne, peuvent être aussi le cadre d'intenses satisfactions : qu'y a-t-il qui fasse davantage honneur à un professeur que de faire accéder à la réussite, envers et contre tout, un élève d'autant plus méritant que tout, donc – son milieu social d'origine, l'établissement dans lequel il se trouve... – semblait destiner à l'échec ? Cela se rencontre aussi bien sûr dans ces établissements difficiles.

Mais, lorsqu'un collègue se trouve en souffrance, lorsqu'il est victime de violence ou d'actes de délinquance scolaire, ce qui est psychologiquement le pire pour lui est sans doute l'inertie qu'il rencontre de la part de sa hiérarchie : au mépris du principe de « protection du fonctionnaire », c'est le fameux « pas de vagues » qu'on lui oppose, invariable antienne de cette hiérarchie soucieuse de ne pas ternir davantage la réputation d'un établissement et de recouvrir de silence les dysfonctionnements qui minent le système. Ainsi, la souffrance d'un enseignant est-elle aussi une épreuve de solitude et de cruelle injustice face à une institution qui préfère l'omerta au soutien que chacun de ses agents serait en droit d'attendre d'elle.

Cette omerta est d'autant plus une norme qu'elle conforte, en dépit du réel, dans l'idéologie qu'ils partagent, quelques « experts » autoproclamés en pédagogie, quelques journalistes « spécialisés » qui ne savent rien des réalités du métier et quelques apparatchiks syndicaux qui, à force de décharges, ont oublié jusqu'à la physionomie d'une classe. Lorsque les faits, têtus comme on sait, ceux en l'occurrence que de nombreux enseignants, à la faveur de l'ironique #PasDeVague, se sont mis à relater sur les réseaux sociaux, ruinent l'idéologie, l'on sait comment celle-ci réagit : admirable illustration de cela que le tir croisé des Cédelle, Girard, de Vanssay et consorts, contre ces nombreux collègues ayant vécu l'intolérable, et osant le dire !

Pour nous au contraire, cette libération de la parole est profondément salutaire, car mettant en lumière l'étendue du désastre, elle place le politique qui, un jour, aura à relever le défi républicain que constitue, au nom de l'intérêt général, la reconstruction de l'Ecole, devant ses responsabilités immenses ! ●

**Michel Guillou** @michelguillou  
Bon, j'ai procédé à un petit ménage vespéral là, parmi tous ces supposés profs qui se trompent de combat et font montre du mépris profond qu'ils (ou elles) ont pour leurs élèves.  
Et ça, c'est insupportable.

**Christophe Chartreux** @ProfToujours  
"#PasDeVague : les enseignants montent au créneau contre les violences"  
(Une immense majorité de témoignages anonymes et non sourcés. Gênant)

**Luc Cédelle** @LCedelle  
Le crétin de Créteil avec son pistolet à billes nous offre un déferlement sans précédent de populisme éducatif. Il faut croire qu'il ne manquait que l'étincelle

**B. Girard** @girard\_bd  
#pasdevague : ces profs qui détestent les élèves, par B. Girard via @MediapartLeClub

**M'sieur Le Chef** @MseieurLeChef  
Les profs qui tapent sur leurs chefs d'établissement avec #pasdevagues accepteraient-ils que les élèves tiennent le même genre de propos sur eux ?  
#Paille #Poutre

**Philippe Watrelot** @phwatrelot  
Braquage(s) et effet d'aubaine...  
« Ce qui est délicat dans cette affaire de lycéen qui braque une arme sur une prof c'est de distinguer le fait lui-même de l'exploitation médiatique et politique qui en est faite. [...] »

**Stéphanie de Vanssay - Compte perso** @2vanssay  
Plus que jamais, avant d'utiliser un # cherchons qui l'a lancé, qui l'utilise et demandons-nous comment il est/va être utilisé...

**Guillaume Caron** @gcarondk  
Les témoignages narrant les moments exceptionnels en zep ça vous intéresse ? Parce que le quotidien c'est ça, Pas la caricature que vous avez envie de véhiculer...

**Laurent Fillion** @laurentfillion  
On aura donc même eu droit au retour de l'estrade...

# #PasDeVagues : quand Racine décrivait le « climat » d'un collège classé « éducation prioritaire »...

Dès ses origines, Racine qui rassemble des enseignants exerçant dans tous types d'établissements – des plus privilégiés, comme les plus prestigieux lycées des grandes villes, aux moins favorisés, dans les « territoires oubliés » de la ruralité, ou en zones périurbaines, qui concentrent souvent le plus de difficultés – a voulu attirer l'attention sur ceux de ces établissements où il est devenu impossible d'enseigner.

Ainsi l'une de nos adhérentes les plus investies d'alors a-t-elle tenu, pendant une année entière, de février 2014 à février 2015, une chronique que nous avons régulièrement publiée, et dans laquelle elle décrivait sans complaisance, mais toujours avec lucidité, et d'une façon d'où transparaisait sans cesse sa soif de pouvoir remplir, envers et contre tout, sa mission de transmission du savoir, son quotidien d'enseignante de mathématiques dans un collège classé « éducation prioritaire » d'une ville ouvrière de Loire-Atlantique.

Par le seul fait d'avoir témoigné en dérogeant au « pas de vagues », par la description notamment du déroulé dans son établissement de la journée d'hommage consécutive à la terrible attaque terroriste du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo, de la minute de silence que certains élèves refusèrent bruyamment d'observer, cette enseignante eut à subir une terrible cabale, orchestrée par des syndicalistes de son établissement, par l'inénarrable FCPE, et par son administration elle-même, tous complices de l'omerta, administration n'ayant pas hésité à prendre des sanctions à son encontre (rétrogradation équivalente à 5 ans d'ancienneté par baisse de la notation administrative, convocations abusives par la hiérarchie, pressions à la mutation...).

Le cas de cette collègue, dont nous préservons, on le comprendra, l'anonymat, dont les « Chroniques de ZEP » par nécessité s'interrompirent alors brutalement, et qui ne retrouva la paix qu'en acceptant de muter dans le Lot-et-Garonne, est à bien des égards emblématique, surtout rapporté au contexte de la parole de centaines d'enseignants telle qu'elle s'est libérée suite aux événements de Créteil : elle avait simplement anticipé, avant la libération permise par « #PasDeVagues », de briser l'omerta. Nous reproduisons, ci-après, quelques extraits de ses témoignages.

Je revendique mon devoir et mon droit d'enseigner ma matière. Souvent en ZEP, si les élèves viennent en classe, c'est déjà une victoire en soi pour l'institution ! Lors d'un conseil de classe, un chef d'établissement a quand même félicité l'ensemble des enseignants d'avoir réussi à garder un élève en classe pendant l'année, ce qui a limité ses activités délinquantes (deals, vols, agressions.....) dans le quartier. Mais en classe, les enseignants le laissent dormir sur la table, sans lui faire de réflexions de peur qu'il s'énerve. C'est cela de la bienveillance ? C'est cela avoir de l'ambition scolaire ? Donner une chance à tous ? [...]

Nous ne pouvons être fiers de nous quand nous sommes limités à faire de la garderie. Nous devons avoir de l'ambition et de l'exigence pour nos élèves pour qu'ils réussissent, pour qu'ils deviennent de futurs citoyens responsables, et non les laisser dans la toute puissance.

Je refuse de garder les élèves en classe pour apaiser les difficultés des quartiers. Nous ne pouvons plus exclure un élève qui refuse de travailler en classe ou qui perturbe le cours. L'exclusion est réservée aux situations de mise en danger. [...] Les élèves ne sont pas idiots, ils comprennent très bien qu'on négocie la tranquillité en classe : « tu me laisses faire cours, je te laisse dormir en classe ». [...]

Tiens, il manque du monde. Un collègue est en arrêt, il n'en pouvait plus. Je comprends, se faire cracher dessus dans un escalier par un élève qu'il ne connaissait pas puis se faire entendre dire que l'élève n'avait pas fait exprès, qu'il « visait » quelqu'un d'autre et sans compter les agressions quotidiennes : il faut supporter !!

En rentrant en classe, deux élèves veulent aller boire. Je refuse, ils étaient en récréation : « c'est pas juste, on a soif », ça dure 5 minutes. Puis une élève refuse d'enlever sa veste en classe car « je n'ai pas envie, j'ai froid », et je finis par l'exclure devant son refus catégorique : encore 5 minutes. Je viens de perdre 10 minutes (sur 50 minutes, ça commence à faire).



On se met au travail dans la joie et la bonne humeur. Mais 4 élèves sur 20 n'ont pas leur carnet, ils doivent aller chercher une fiche de suivi ; un élève n'a pas de trousse : il faut qu'il trouve quelqu'un pour lui prêter un stylo et je ne compte plus ceux qui n'ont pas de feuilles pour écrire..... Avec tout ça, c'est 20 minutes de perdues !

De nombreux exemples nous montrent la fragilité de cette relation parents-école. [...] Combien de parents contestent les punitions ? Dans mon cas, lors d'une rencontre parents-professeurs en septembre, je présente mes objectifs, mes exigences et spécifie aux parents que ni leurs enfants ni moi ne pouvons travailler dans le bruit et que je donne donc des punitions aux élèves qui parlent. Une mère m'interpelle : « Attention, vous savez que c'est illégal pour un professeur de donner des lignes à copier » !

Combien d'enseignants se sont fait agresser par des parents ? Récemment, une famille s'est introduite dans mon collège pour insulter et menacer quatre enseignants en toute impunité. Le chef d'établissement a refusé de porter plainte et les enseignants n'ont pu que poser une main courante à la police.

Un midi, un élève de 4ème frappe une autre élève de 6ème. La victime se retrouve par terre, avec des coups de pied dans le ventre. La raison invoquée : la victime avait renversée de l'eau sur le garçon de 4ème. Ce dernier l'a donc frappée en plein milieu du réfectoire, face aux surveillants. L'agresseur est donc conduit chez le chef d'établissement pour y subir une remontrance puis envoyée en classe. Un enquête est menée, ce n'est pas la première fois que l'agresseur tape des élèves. D'ailleurs, il a déjà l'habitude de répondre aux professeurs, de menacer ceux qui ne vont pas dans son sens et de « faire sa loi » en classe. La victime est entendue. Mais, l'élève de 6ème, mise à terre par un « grand de 4ème » au réfectoire, déclare que « c'était pour rire » !

Alors, pas de conseil de discipline, l'agresseur aura une semaine d'exclusion. Pas pour agression mais pour l'ensemble de ses transgressions. Et pas immédiatement, 15 jours plus tard car les dates ne conviennent pas aux parents pour le faire garder à la maison. Et dès le lendemain, l'agresseur se promène triomphalement dans les couloirs tandis que la victime frôle les murs.

Pendant plusieurs semaines, deux élèves de 6ème rackettent et menacent d'autres élèves. Ce n'est pas un racket sur un élève, mais sur plusieurs, dans leur classe mais aussi dans d'autres. Mis au courant, les enseignants interviennent. Les parents des victimes portent plainte. Et pourtant, pendant plusieurs jours, les deux agresseurs continuent à être en classe, assis à côté de leurs victimes. Ils sont juste interdits de récréations mais personne ne s'en assure : les adultes étant débordés par les tâches quotidiennes...

Un jeune collègue d'histoire-géographie distribue des manuels aux élèves en début de séance. Un élève lui dit « merci ». Très choquée, sa voisine lui répond : « ça va, tu veux pas le s\*\*\*\* pendant que tu y es ? ». Le jeune professeur, abasourdi, ne sait pas comment réagir. Il en parle au professeur principal, qui en parle à la direction... Que s'est-il passé ensuite ? Rien. La direction, au courant, ne fait rien. On nous explique que nous devons comprendre la situation. Cette adolescente a une relation très conflictuelle avec sa mère en ce moment, et nous devons être compréhensifs, c'est difficile l'adolescence !

Et pourtant, tous nos élèves doivent faire face à cette difficulté, et ils ne sont pas tous insolents... Deux jours après, cette même élève se battait avec une autre devant le collège. Une surveillante tente de les séparer sous les yeux du chef d'établissement qui n'a pas bougé. Dès le lendemain matin, l'élève est en cours mais la surveillante est convoquée par la direction pour lui expliquer qu'elle n'avait pas à intervenir mais juste dire aux élèves d'arrêter.

On nous demande de supprimer les notes ou, à défaut, de « positiver l'évaluation ». Comment ? Rien de plus simple, une fois que le cours est dispensé aux élèves, on leur laisse choisir quand ils se sentiront prêts à être évalués, et bien sûr, on leur distribue même à l'avance le sujet de l'évaluation ! [...] Comment vont faire nos élèves plus tard au lycée, pour passer un examen, ou encore dans la vraie vie, face à des impératifs de dates... Quand je pose la question, on me répond que très peu de nos élèves iront au lycée étant donné le niveau scolaire. [...] Du coup, dégoûtée, je rentre chez moi en me demandant comment on peut faire preuve d'autant de mépris pour les élèves d'éducation prioritaire...

Je vais maintenant vous raconter l'histoire de Carole, jeune contractuelle en français dans un collège ZEP. Et voilà que nous arrivons à 20% de professeurs absents au collège, non qu'il y ait des promotions sur les voyages en ce moment mais des enseignants fragilisés par des conditions de travail difficiles (mal de dos, dépression, épidémies de gastro dans des corps fatigués et des cerveaux malmenés...). Il faut donc des remplaçants ! Mais il n'y a plus de remplaçants. En tout cas, le « vivier » de TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) a été peu à peu réduit et demeure inexistant pour les remplacements de courte durée (moins d'un an !). Mais comme il faut tout de même mettre des adultes en classe, vivent les contractuels !

D'ailleurs, je voue une admiration sans borne aux contractuels : mal payés, victimes des abus de l'institution et surtout victimes des élèves, ils sont envoyés en renfort n'importe où. Quelles que soient leurs formations, on les met devant les élèves : un architecte qui joue dans un groupe de musique : très bien pour remplacer un enseignant de musique. Un jeune diplômé d'une école d'ingénieur : un enseignant de mathématiques, de sciences physiques et de technologie. Un titulaire d'un BTS tourisme pour apprendre à lire en CP.

Revenons à Carole. Elle arrive, toute pimpante et motivée ! Il y a de quoi, elle a trouvé un emploi, faire découvrir la beauté de la langue française (ou juste la langue française quand on considère que beaucoup de nos élèves ne savent pas lire, et parlent peu le français). Deuxième jour de remplacement : un élève de 12 ans la plaque au mur en fin de cours. Elle lui a demandé d'attendre 5 minutes à la fin du cours pour lui rendre son carnet sur lequel elle indiquait son attitude nonchalante et insolente. Une semaine après, l'élève continuant à aller en cours comme si de rien n'était, sans aucune sanction, Carole est débordée par ses classes. Elle n'arrive plus à faire cours. D'une jeune femme dynamique et motivée, il ne reste plus rien. Elle n'en peut plus, surtout depuis que les élèves l'ont prévenue : « toi, tu ne vas pas faire long feu chez nous ! ». Là non plus, rien ne se passe. Je sors de cours et j'entends hurler dans les couloirs : « Sale pute, tu fais chier ». L'élève, interrogé, nous dit : « oui je l'ai dit, et je regrette pas, c'est vraiment une sale pute cette fille ». Et Carole attend la fin de son remplacement...

Je vois trois surveillants qui tentent de faire sortir dans la cour 5 élèves dont deux qui s'accrochent à la poignée de la porte. Je les aide. Il me faut user de la force. Une élève maintient la porte ouverte, une autre donne des coups de pied dans la partie vitrée de la porte, une troisième tape la tête d'une camarade sur la porte pour

rire, une quatrième court à l'opposé pour nous échapper et la cinquième rigole. J'emmène une des élèves dans le bureau de la direction, elle me traite de folle et les surveillants ont dû verrouiller la porte pour empêcher les autres de rentrer de nouveau en espérant que la porte ne se casse sous les coups... Des volontaires pour faire le plus beau métier du monde ?...

Pour faire court, je raconterai juste ma dernière semaine. Je vais chercher mes élèves dans la cour le matin. J'esquive un ballon qui vole et des crachats au sol :

sportif ! Je me dirige vers un groupe d'élèves, je cherche les miens près du numéro de leur classe inscrit au sol : personne ! Ils sont un peu partout, me regardent les appeler, et ne bougent pas ! Je m'énervé et là, ils daignent venir en râlant. Ça commence bien ! Le temps de monter un étage et d'esquiver les bousculades de l'escalier pour ne pas tomber et j'ai déjà perdu la moitié des élèves... Arrivé en classe, un élève discute : je lui demande de changer de place et, en se levant, il donne une giflette à son voisin qui lui donne un coup de poing en retour : tout va bien, « c'est pour rire ! » me disent-ils ensemble ! Je fais mon cours...

C'est la récréation, j'arrive en salle des profs : un collègue, désespéré, nous raconte qu'un élève est sorti de son cours en le menaçant, car elle avait osé le regarder. Alors, maintenant, nous devons enseigner en regardant par terre ? Je regarde la liste des exclusions qui s'allonge chaque jour. Aujourd'hui, une élève de 6ème a deux jours d'exclusion car elle a lancé un œuf sur la tête d'un camarade en cours. D'un autre côté, ça aurait pu être sur le professeur !

Je reprends mon parcours du combattant pour aller chercher mes élèves... et je fais cours ! C'est la fin de la matinée. Je me dirige vers la salle des professeurs, je sépare deux élèves qui se battent, demande aux élèves de sortir du couloir : ils partent en courant... je les suis... et je les perds ! Bon, je vais déjeuner. Je trouve ma collègue qui nous raconte comment, lors d'une séance sur le droit des femmes, elle s'est fait « bordéliser » et humilier par sa classe car elle condamnait la récente lapidation d'une femme pour adultère ! Raccourci des élèves : ma collègue cautionne l'adultère donc finalement, elle mérite la même chose... terrifiant ! Elle pleure, encore bouleversée, presque un an après ! [...]

Hier, l'attentat de Charlie Hebdo. Déjà, j'angoissais à l'idée d'aller travailler le lendemain. Je me doutais que j'entendrais des choses inacceptables dans les couloirs de la part de certains élèves, et je ne savais pas comment j'allais réagir. Mais l'horreur a été présente partout. En arrivant à 8h, la direction de l'établissement nous a demandé de parler avec les élèves de l'attentat dès le début des cours. Mais que dire, je ne suis pas psychologue des situations de crise, je suis juste une enseignante moi ! Alors, on me l'a expliqué... Il faut éviter toute tension, tout débordement [...]. Il faut reprendre l'intervention de M. Hollande. Il faut dire que nous ne faisons pas d'amalgame. On ne doit surtout pas parler de religion, surtout pas parler des caricatures du prophète, surtout pas dire que ce sont des islamistes... Je préviens ma direction que je refuse d'intervenir devant mes élèves sur ce sujet en argumentant que je ne veux pas faire de politique au collège, que je ne suis pas capable de faire face « objectivement » aux réactions des élèves. Puis, je lui demande ce que l'on doit faire si on entend des propos choquants ? Et là, on me dit qu'il faut juste dire à ces élèves que l'on est choqué de ce que l'on entend et ne pas relever ! En gros, il faut baisser les yeux, fermer les oreilles au risque de débordements dans le collège. Que dire ? Puis vient la minute de silence à 12h. Surprise : mon chef vient en personne la faire dans ma classe... A-t-il pensé que je refuserais de lire aux élèves le texte qu'il a écrit ? Il nous lit ce texte. On ne parle pas d'islamisme, de religion, on ne cite pas les noms des 13 personnes massacrées, on ne parle pas de leur famille. On parle de « journalistes qui utilisaient l'humour pour aborder l'actualité ». Puis cela finit par : « Aujourd'hui, nous sommes bien sûr tous différents : c'est notre richesse et notre chance ; nous sommes tous bouleversés ». Et, en parallèle, voici quelques phrases que l'on a entendues dans les couloirs ou en classe : « on ne la fera pas la minute de silence », « nous aussi on va faire un attentat » ou la plus horrible « ils l'ont bien mérité »...

**Pour une École laïque, plus juste, plus équitable et plus démocratique** 

Courriel hebdomadaire n° 02 du 15/01/2015 En direct de la fédé 44

**ATTENTION : DESINFORMATION !**

Vous avez peut être eu connaissance d'un article paru le 10 janvier sur le site Breizh info\*. Contrairement à ce qui y est dit, la minute de silence dans ce collège de St Nazaire s'est bien déroulée, sans aucune provocation.

La communauté éducative dans son intégralité (élèves, parents, enseignants, vie scolaire, personnel technique et administratif, direction) est outrée par cette attaque, qui ne souhaite que salir l'image du collège et de son environnement. Des poursuites sont à l'étude.

La FCPE44 apporte tout son soutien à cet établissement et à son personnel.

# NOS SOLUTIONS POUR ERADIQUER LA DELINQUANCE SCOLAIRE

L'enregistrement vidéo, manifestement tourné par l'un des élèves présents, a été vu de multiples fois, et plusieurs médias se sont fait le relais de l'incident : un élève du lycée Edouard-Branly de Créteil a été filmé jeudi 18 octobre 2018, alors qu'il braquait une arme à quelques centimètres du visage d'une enseignante, lui intimant l'ordre de le noter « présent ».

Là où un sommet pourrait sembler atteint dans ce qu'il n'est plus abusif de désigner comme de la délinquance scolaire, on se dit au contraire qu'elle est devenue la norme, ce que signale en premier lieu l'attitude de l'enseignante, « plus lasse qu'apeurée », comme le souligne Le Parisien. Il semble d'ailleurs que les faits, gravissimes pourtant, ne devaient faire l'objet d'aucun signalement...

Ces faits mettent en lumière la situation que connaissent depuis trop longtemps bien des établissements gangrenés non seulement par des « incivilités », aimable euphémisme, mais par une délinquance de plus en plus exacerbée. Elle est le quotidien de nombreux enseignants qui partant exercent dans des conditions de plus en plus intenable, et de nombreux élèves, victimes directes des fauteurs de trouble !

Face à cette situation, l'institution n'a jusque-là été capable que de démissions successives et s'est toujours enfoncée dans le déni. Les propos d'un responsable syndical exerçant dans l'établissement, propos d'où suinte la culture de l'excuse permanente à laquelle cette situation est largement imputable, de même que ceux du ministre « encourageant » l'interdiction du portable, sans lequel il n'y aurait certes pas de vidéo (!) – comme si ceux qui « braquent » leurs professeurs ne devaient transgresser un interdit aussi dérisoire – sont à cet égard hautement révélateurs.

Ce problème d'une gravité extrême tant il hypothèque le fonctionnement normal de l'institution scolaire et implique de souffrance pour les agents comme pour les élèves ne pourra commencer à trouver de solution qu'à la condition de rompre avec la culture du silence et du déni. Il est à cet égard extrêmement positif qu'au « pas de vague », par lequel l'administration prétend depuis si longtemps dissuader sa mise en exergue, succède une véritable libération de la parole, qui a débuté ces dernières heures sur les réseaux sociaux.

Et il est de notre responsabilité en tant que politiques d'avancer les solutions pour le rétablissement de la sécurité et de l'ordre dans tous les établissements scolaires, solutions que nous mettrons en œuvre pour qu'enseigner et étudier dans la sérénité devienne possible :

**60\* : Inciter les collectivités territoriales à débloquer les budgets nécessaires à la sécurisation des établissements scolaires sensibles (portiques de sécurité, vidéo-protection, en particulier), pour que l'entrée des individus dans l'enceinte des établissements scolaires fasse l'objet d'un contrôle scrupuleux, et pour que, dans un souci de protection des élèves et des personnels, l'établissement puisse se prémunir contre toute menace se présentant alentours.**

– sanctuarisation des établissements scolaires par la mise en place de dispositifs adaptés (portiques de sécurité, vidéosurveillance) et redéfinition du rôle des services de surveillance,

– révision en profondeur de la formation des maîtres qui doit rompre avec la culture de l'excuse permanente, en transmettant au contraire le sens de la noblesse de la fonction enseignante, de la légitimité de cette fonction et de l'autorité qui en découle,

– protection de tous les personnels, en particulier enseignants, en leur assurant le soutien systématique de leur hiérarchie en cas de litige avec un « usager »,

– abrogation de la circulaire 2000-105 du 11 juillet 2000 (« circulaire Royal ») rendant assimilables à une voie de fait certaines sanctions scolaires,

– application effective de toute sanction selon les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, y compris de l'exclusion définitive que le Conseil de discipline prononce souverainement, laquelle peut se doubler d'une mesure d'éloignement et de placement dans un établissement distant doté d'internat, prise à l'initiative du chef d'établissement et sous couvert de l'autorité rectorale,

**63\* : Inscrire dans la loi l'obligation pour le conseil de discipline, lorsqu'il doit statuer sur des actes présentant un caractère pénalement condamnable, de transmettre systématiquement au procureur de la République, de sorte à ce que des poursuites pénales soient effectivement engagées.**

– transmission systématique au Procureur de la République, en cas de faits perpétrés dans l'enceinte ou aux abords des établissements et étant susceptibles de qualification pénale,

– révision de l'ordonnance 45-174 du 2 février 1945 relative à la délinquance des mineurs, dont la responsabilité pénale doit être accrue,

– responsabilisation des parents qui ne sauraient se soustraire à leurs obligations éducatives : lorsque le comportement et les agissements du mineur révèlent une carence éducative manifeste de la part des parents, une suspension des allocations familiales doit pouvoir être prononcée. ●

**59\* : Instaurer la « tolérance zéro » relativement aux incivilités scolaires en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues : le conseil de discipline prononcera effectivement la sanction qu'il aura considérée comme la plus adaptée, et les autorités de l'établissement veilleront à ce qu'elle soit systématiquement exécutée ; il sera en outre procédé à la suspension de tout ou partie des allocations familiales, s'il est avéré que l'incivilité résulte d'un manquement grave de la famille dans sa mission d'éducation, ou s'il est manifeste qu'elle ne tire pas les conséquences de la gravité de l'acte.**

# Réforme du Bac : « Les maths, ça sert à rien ! »

par Serge Dutilleul,  
professeur certifié de mathématiques

« Les maths, ça sert à rien ! ». Voilà ce qu'on entend souvent, et même de la part d'un ancien ministre de l'Education Nationale. Pas étonnant alors que l'actuel ministre plante un couteau dans le dos de cette discipline, pourtant fondamentale, au moment de sa réforme du Bac Général.

Tout avait pourtant bien commencé. Un député LREM, mathématicien, avait même sorti un rapport sur comment faire aimer les maths. On peut contester les propositions mais on pouvait au moins espérer que les sciences, et les mathématiques en particulier, seraient à l'honneur dans ce quinquennat. Clairement, il n'en est rien !

Jean-Michel Blanquer a décidé de réformer largement le Baccalauréat. Passons sur les dégâts que va créer la forte augmentation du contrôle continu (pression des chefs d'établissement sur les professeurs pour gonfler les notes, mise en pièces du caractère national du Bac – le Bac dans un lycée ne vaudra plus le Bac dans un autre, etc.) et concentrons-nous sur le sort des mathématiques.

A la surprise de tous, les mathématiques sont sorties du tronc commun. Cette discipline hautement formative, quelle que soit la poursuite d'études, devient donc optionnelle. Français (Philosophie en Terminale), Histoire-Géographie, LV1, LV2, EPS et Humanité Scientifique et Numérique, une nouvelle discipline aux contours particulièrement flous, seront les seules matières dont bénéficieront tous les élèves. *Quid* des sciences ? Elles disparaissent. Evidemment, on les retrouve dans les options (3 options en 1<sup>ère</sup> et 2 en Terminale) mais elles serviront à donner une couleur à son Bac. Un élève littéraire ou même un élève intéressé par l'économie n'aura pas, concrètement, la possibilité de conserver les maths.

Même un élève scientifique pourra obtenir son Bac en mettant les maths de côté... et en réduisant ses chances de réussite dans ses futures études puisque la quasi-totalité des formations supérieures longues exigent des maths, même la psychologie.

L'enseignement des maths, au-delà des maths de base de la vie de tous les jours, est quasiment une spécificité française. C'est cette spécificité qui fait que notre pays est celui qui a formé le plus de médaillés Fields (le « prix Nobel » de mathématiques) au monde.

C'est cette spécificité qui permet à nos laboratoires de sciences expérimentales ou appliquées d'avoir le soutien de mathématiciens de haut-niveau pour résoudre les problèmes mathématiques qui ne manquent pas de se poser dans leurs recherches. Négliger les mathématiques au lycée, c'est l'assurance de perdre cet avantage que nous avons sur les autres pays, c'est l'assurance d'un futur difficile, car nos sciences d'aujourd'hui sont nos emplois du lendemain.

Enfin, cette mise à mal des mathématiques pourrait très bien n'être que le premier pas dans une direction des plus dangereuses. Nous n'avons plus besoin des maths car on a les calculatrices et les ordinateurs ? Mais, on n'a plus besoin du Français car on a les correcteurs automatiques. Et à quoi sert l'enseignement des langues depuis Google Traduction ? Quant à l'Histoire-Géographie, tout est dans Wikipedia !

Les membres de Racine, les enseignants Patriotes, demandent donc au ministre de l'Education nationale de revoir en urgence sa copie et de ne pas s'engager dans cette réforme mortifère pour les mathématiques, pour les sciences, et pour l'avenir de la France. •



↳ suppression des séries (L, ES, S)  
↳ individualisation des parcours  
↳ inégalités accrues entre établissements  
↳ inégalités accrues entre candidats du fait du contrôle continu  
↳ fin de l'examen terminal, anonyme et national...

**POUR NOUS,  
C'EST  
NON !**

**Enseignants, parents, citoyens, mobilisez-vous  
contre la réforme Blanquer du Baccalauréat !**

# APPEL A LA RESISTANCE

## Obligeons le ministre à retirer sa réforme du Bac !

L'un des enseignements du mouvement en cours, dit des « Gilets jaunes », c'est que la page des syndicats traditionnels en tant que fédérateurs des luttes est bel et bien tournée. Il est vrai que ce syndicalisme, gavé d'argent public, connaît une baisse continue d'adhérents, a souvent servi à simplement canaliser les contestations pour finir par les stériliser, et a beaucoup trahi les intérêts de ses mandants.

Dans l'Education nationale pareillement, alors qu'entre progressivement en œuvre la catastrophique réforme du Bac et, donc, du lycée, les principaux syndicats se disposent à accompagner la réforme et, s'ils feignent de s'y opposer, c'est pour mieux y consentir, en recouvrant la légitime revendication de son retrait sous la platitude de mots d'ordre convenus ou périphériques, comme ce fut significativement le cas lors du mouvement du 12 novembre.

Enseignants, ouvrez les yeux ! Ces syndicats ne défendent ni vos intérêts, ni celui de vos élèves et œuvrent dans un sens contraire aux intérêts de l'Ecole de la République !

Quant à vos associations de professeurs spécialistes, la plupart consentent elles aussi à la réforme en entrant dans le jeu de dupes des pseudo-concertations sur les futurs programmes... qui ne voit que discuter des contenus tels que redéfinis par la réforme, c'est accepter pleinement la réforme ?

C'est donc sans les syndicats, sans ces associations non plus que nous devons constituer le grand mouvement d'opposition à la réforme Blanquer du lycée et du Bac !

Un seul mot d'ordre « Non au Bac-Blanquer » ! Un seul objectif : le ministre doit retirer sa réforme !

Cette opposition doit naître de la base, de la majorité jusqu'à silencieuse des enseignants, non-syndiqués pour beaucoup, qui commencent à comprendre que la réforme dilapide le Bac, cette institution deux fois séculaire, qu'elle créera inéluctablement de graves ruptures d'égalité entre les établissements et entre les candidats, qu'elle déstructurera le lycée et alourdira les obligations de service !

Un mouvement à partir de la base, refusant et déjouant toute tentative de récupération politique ou syndicale, cela est possible ! Les « Gilets jaunes » le démontrent.

Soyons ensemble les « Gilets jaunes » de l'Education nationale ! Résistons, bloquons, opposons-nous !... jusqu'à l'emporter !

- Investissons les « heures d'information syndicale » organisées dans nos établissements pour renvoyer les représentants syndicaux à leurs responsabilités ; faisons de ces réunions des tribunes où pourra être relayé le présent appel.

- Boycottons toute réunion concernant l'application de la réforme, en le faisant savoir (renvois groupés des convocations à l'autorité rectorale, par exemple).

- Faisons dès à présent planer la menace d'une rétention massive des copies et des notes de la session 2019 du Baccalauréat.

- Utilisons les médias pour exposer les motifs de notre opposition et en faire connaître la légitimité à l'ensemble de nos concitoyens !

**RACINE – les enseignants patriotes**

# CAPORALISME SYNDICAL...

La grève du 12 novembre réunissait la quasi-totalité des syndicats et la principale fédération de parents d'élèves de l'enseignement public. Ses revendications se focalisaient sur le budget et les suppressions de postes (2 650 postes dans les collèges et lycées publics, 550 dans le privé, 400 d'agents administratifs, le tout toutefois contrebalancé par la création de 1800 postes dans le primaire, soit 0,2% de l'effectif global).

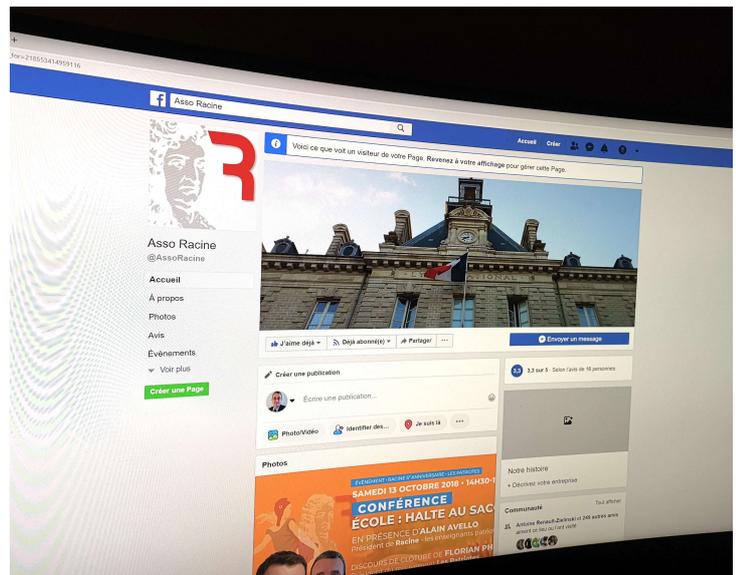
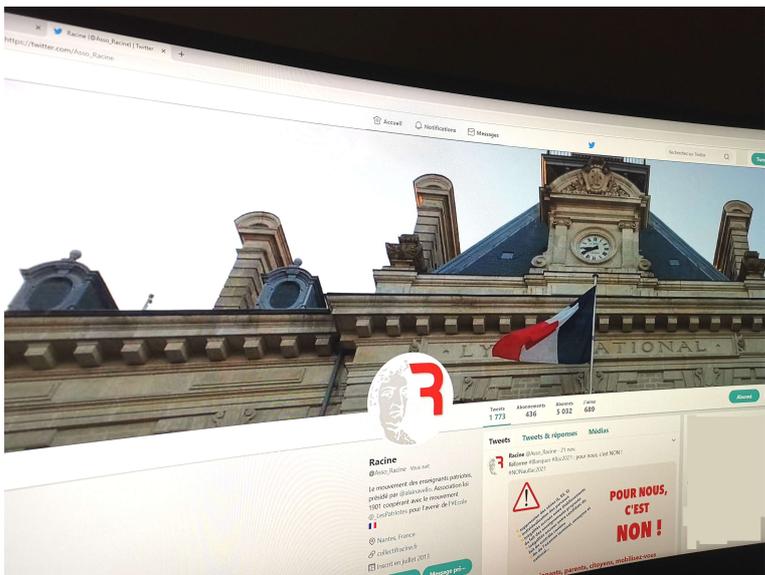
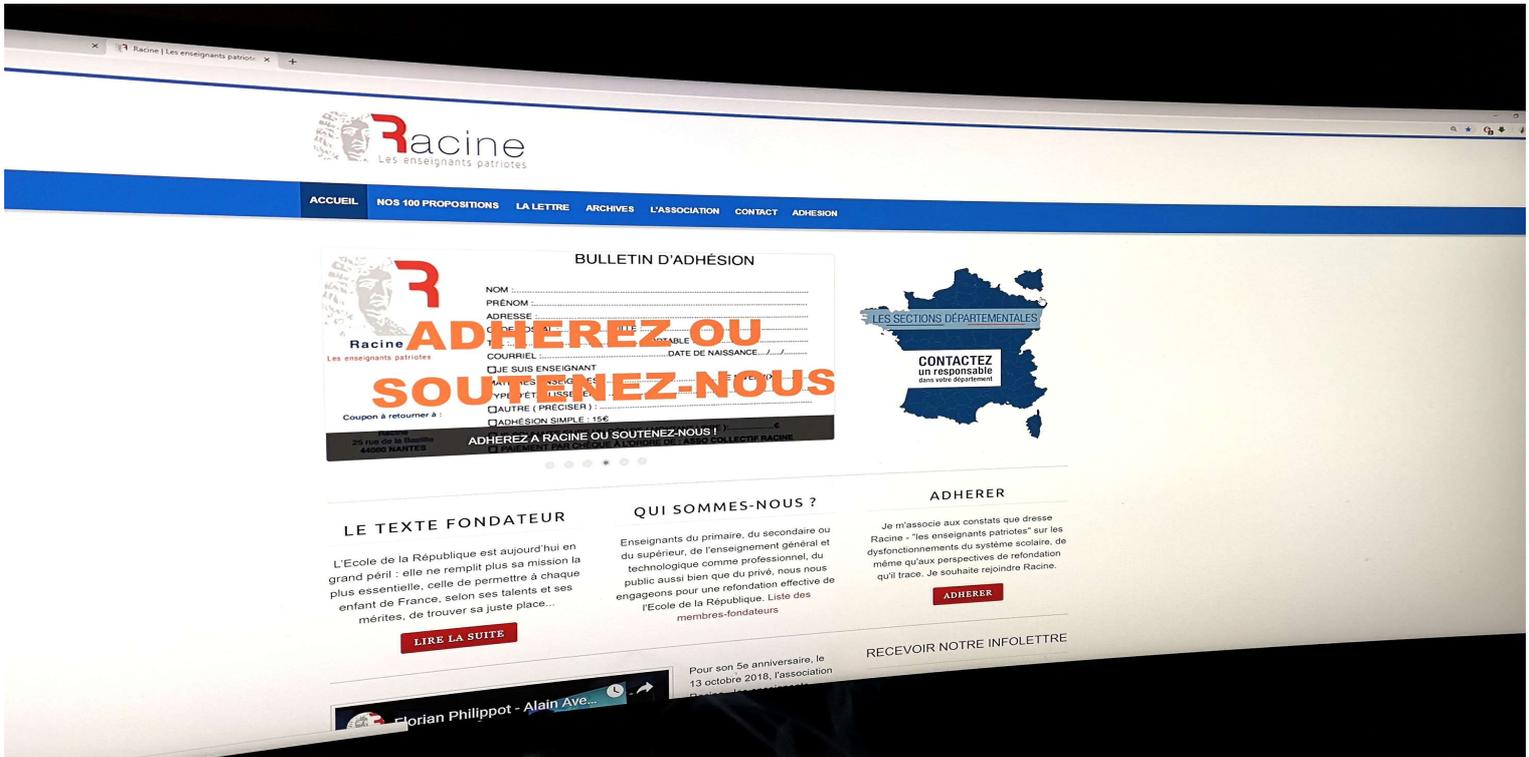
Si une vague de suppressions de postes n'est évidemment jamais bon signe, ériger une revendication portant sur les « moyens » en principal mot d'ordre ne l'est pas davantage, surtout quand la politique actuellement conduite présente des périls autrement plus graves : dévalorisation accrue du métier d'enseignant, dégradation continue des conditions de travail du fait d'une violence scolaire endémique, paupérisation de la voie professionnelle, réformes catastrophiques du lycée et du Bac...

Il est vrai que parmi les organisations mobilisées, les principales se montrent peu ou prou favorables à ces réformes : la FCPE, celle des parents d'élèves du public, explique par exemple s'opposer à la réduction des effectifs au titre que le « lycée-Blanquer » « [nécessitera] des adultes formés et en nombre suffisant auprès des jeunes »... De sorte que le mouvement de ce jour, s'affirmant pourtant d'opposition à la politique de l'actuel ministre, se situe délibérément hors-sujet !

Il serait en outre temps que les organisations syndicales aient l'honnêteté de reconnaître que les grèves rituelles d'une seule journée ne servent pas à grand-chose, sinon à épuiser les forces et à dissuader toute véritable contestation qui pourrait prendre des formes autrement plus efficaces pour peu qu'elle soit vraiment animée par la volonté d'atteindre ses fins : obstruction aux réunions sur l'application des réformes, rétention des notes des examens, par exemple.

Et ce qu'un véritable mouvement d'opposition doit exiger, et il y a urgence, c'est la revalorisation des carrières par le dégel du point d'indice et l'augmentation des salaires (les enseignants français sont parmi les plus mal payés de l'OCDE), c'est la lutte sans merci contre la violence et la délinquance scolaires qui gangrènent bien des établissements et tarissent les vocations, et c'est le retrait sans condition des réformes en cours, tout particulièrement celle du Bac qui, dilapidant une institution deux fois séculaire, effondrera davantage le niveau et accroîtra plus encore les inégalités ! ●

# Suivez-nous !



## BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL : ..... PORTABLE : .....

COURRIEL : ..... DATE DE NAISSANCE : .. / .. / ..

JE SUIS ENSEIGNANT

MATIÈRES ENSEIGNÉES : ..... DE NIVEAU(X).....

TYPE D'ÉTABLISSEMENT : .....

AUTRE ( PRÉCISER ) : .....

ADHÉSION SIMPLE : 15€

JE SOUHAITE FAIRE UN DON DE ( MONTANT LIBRE ) : ..... €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : **ASSO COLLECTIF RACINE**

Coupon à retourner à :

**Racine**  
25 rue de la Bastille  
44000 NANTES  
asso-racine@mail.fr

renvoyer à **Racine**  
25 rue de la bastille  
44000 Nantes

Signature :